



HISTORIQUE

Val-de-Travers

**De la naissance à l'envol
en passant par les premiers pas de la fusion**



Logo à la naissance de notre commune



Commune de
Val-de-Travers



Commune de
Val-de-Travers

Logo dès 2018 avec introduction de la signature « Qualités naturelles »



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles

Nouvelle ligne graphique en 2022



HISTORIQUE

1. Octobre 1996

Sous l'égide de l'Association Région Val-de-Travers (ARVT) et à l'occasion de la révision du Programme de développement régional, une commission d'organisation générale est constituée afin d'étudier les diverses configurations politiques possibles dans le district.

2. Le 16 septembre 1998

Le comité de l'ARVT retient un modèle parmi les neuf étudiés, soit la Fédération des villages au sein d'une commune unique décentralisée. Lors de cette même séance, le comité instaure une nouvelle commission technique : La COTEC, composée d'une trentaine de membres, dont une majorité de représentants officiels des communes et accompagné d'un représentant de l'Etat (M. André Rüedi, chef du service des communes).

3. Le 24 mars 2004

La COTEC dépose son rapport. Dans sa conclusion, la COTEC dit : « La fusion communale permettra d'accroître le poids politique du Val-de-Travers, tout en réduisant les coûts de fonctionnement. La plupart des projets de développement dépassent l'échelon local et requièrent des solutions régionales. Les avantages de la commune unique consistent en une opportunité de réflexion sur le fonctionnement des services communaux, en une amélioration de l'efficacité, de l'efficacité et de la qualité des prestations offertes à la population. »

4. Le 15 février 2005

La Commission de rédaction de la convention des fusions des communes du Val-de-Travers (COREF) est constituée. Elle est composée d'un représentant par commune. Entre le 15 février 2005 et le 28 juin 2006, elle a tenu 22 séances plénières.

5. Automne 2005

Trois mois après sa constitution, le Conseil d'Etat place parmi ses priorités majeures, pour la législature 2005-2009, la réforme structurelle du canton de Neuchâtel, notamment par le regroupement des communes.

6. Le 10 juillet 2006

Le projet de convention de fusion a été mis en consultation auprès des 11 Conseils communaux et du service des communes.

7. Le 2 septembre 2006

En séance plénière, la COREF a traité les réponses reçues et défini la suite à y donner, notamment les modifications à apporter à la convention.

8. Le 12 septembre 2006

Les 11 Conseils communaux du district signent la convention de fusion, à l'Hôtel des Six-Communes à Môtiers.

9. Le 2 octobre 2006

Le Conseil d'Etat approuve préalablement par arrêté le projet de convention de fusion et fixe le subside d'aide à la fusion à 11'248'278 francs.

10. Le 3 octobre 2006

La COREF prononce sa dissolution et décide de constituer un nouveau *Comité de fusion* de onze membres, intégré à un organe appelé *Assemblée de fusion*, comprenant 3 conseillers généraux par commune.

11. Le 31 octobre 2006

Le passage de témoin a lieu entre la COREF et le Comité de fusion. En la personne de M. Jacques Béguin, le comité s'est choisi un président externe aux exécutifs communaux. Lors de cette même séance, le mandat de rédaction du rapport du Comité de fusion aux conseillers généraux et à la population à l'appui de la convention de fusion des 11 communes est attribué à M. Benoit Couchepin.

12. Début 2007

Lancement de la campagne d'information destinée aux membres des conseils généraux et à la population et sortie du rapport du Comité de fusion à l'appui de la fusion des 11 communes.

13. Le 2 avril 2007

Les 11 Conseils généraux approuvent la convention de fusion des 11 communes du Val-de-Travers. Conformément à l'article 5 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, ces arrêtés sont soumis à référendum obligatoire.

HISTORIQUE**14. Le 17 juin 2007**

Le peuple est invité à se prononcer sur la convention de fusion. 9 communes l'acceptent et 2 la refusent. Quand bien même 64,46 % des électeurs du district ont déposé un OUI dans l'urne, la fusion est refusée car elle nécessitait une acceptation par les corps électoraux des 11 communes. Ainsi, au soir du 17 juin, le constat est tiré que neuf communes ont approuvé le projet de fusion et d'une manière nette. Fort de ce constat, les membres de l'Assemblée de fusion ont immédiatement repris le travail, afin de pouvoir proposer dans un délai raisonnable un projet de fusion remanié aux populations des neuf communes acceptantes.

15. Fin juin 2007

Création de groupes de travail chargés d'étudier les incidences du refus des deux communes, ainsi que de reprendre et adapter le projet en conséquence, selon la volonté clairement exprimée par l'Assemblée et le Comité de fusion, afin de tenir compte des critiques articulées et de corriger les défauts du premier projet.

16. Le 27 juin 2007

Les 9 Conseils communaux du Val-de-Travers décident de lancer un projet de fusion à 9, en associant pleinement le personnel communal aux travaux et avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

17. Le 4 juillet 2007

Le comité de fusion à 9 tient sa première séance en plénum.

18. Le 22 août 2007

Confirmation du prolongement du mandat de communication et adjudication de celui de rédaction du rapport additionnel à M. Benoit Couchepin.

19. Le 13 novembre 2007

Les 9 Conseils communaux signent la convention de fusion, à l'Hôtel des Six-Communes à Môtiers.

20. Le 10 décembre 2007

Les 9 Conseils généraux approuvent la convention de fusion des 9 communes du Val-de-Travers, avec entrée en fonction des nouvelles Autorités au 1^{er} janvier 2009. Elle

comprend notamment un budget prévisionnel bénéficiaire de 170'000 francs, un coefficient de 72 et une aide cantonale à la fusion de 10'436'400 francs.

21. Le 24 février 2008 – votation fusion

Le projet de fusion des communes au Val-de-Travers est accepté en votation populaire.

Ainsi, les communes de Noiraigue, Travers, Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, Buttes, St-Sulpice et Les Bayards ont uni leurs destins et ne feront plus qu'une depuis le 1^{er} janvier 2009. Avec 72 % de OUI contre seulement 28 % de NON sur l'ensemble du district, la population a clairement montré son soutien au projet de fusion. Noiraigue a connu le meilleur score, avec 83.6 % de OUI, alors que Fleurier ferme la marche avec 57 % de suffrages favorables.

Mais s'il ne fallait retenir qu'un chiffre de cette votation, ce serait le taux de participation, qui atteint 61,6 % en moyenne dans le district. Cette mobilisation massive des citoyennes et des citoyens du Val-de-Travers donne une forte légitimité à cette nouvelle commune, et facilitera le travail des personnes qui seront élues pour mener à bien cet immense chantier.

**22. Le 22 juin 2008 – élections communales**

Le peuple élit le premier Conseil général de Val-de-Travers. Ses 41 sièges se répartissent comme suit :

- Parti radical-démocratique : 11
- Parti libéral PPN neuchâtelois : 8
- Parti socialiste : 14
- Parti ouvrier et populaire : 1
- Les Verts, écologie et liberté : 2

HISTORIQUE

- Union démocratique du centre : 5

23. Le 28 août 2008 – séance de constitution des Autorités

Le Conseil général tient sa séance de constitution et élit en la personne de M. Christian Mermet (parti socialiste) son premier président, ainsi que le Conseil communal. Celui-ci est composé de 5 personnes, élues pour 4 ans et employées à plein temps par la nouvelle commune. Il s'agit donc d'un organe politique exécutif professionnel. Ses membres sont Messieurs Yves Fattou (parti radical, président de commune pour la première année), Pierre-Alain Rumley (parti socialiste, vice-président), Claude-Alain Kleiner (parti libéral, secrétaire), Thierry Michel (parti radical) et Jean-Nathanaël Karakash (parti socialiste).

24. Le 26 septembre 2008 – passage du témoin

Le Conseil communal reçoit le comité de fusion et ce dernier lui passe le témoin. A partir de cette date, ses membres se réunissent régulièrement en séance de travail.

25. Le 7 novembre 2008 – nomination du chancelier

Le Conseil communal nomme M. Alexis Boillat (administrateur de la commune de Fleurier) au poste de Chancelier de la commune de Val-de-Travers. Jusqu'à la fin de l'année, l'équipe du personnel communal est complétée, via les employés des communes fusionnées.

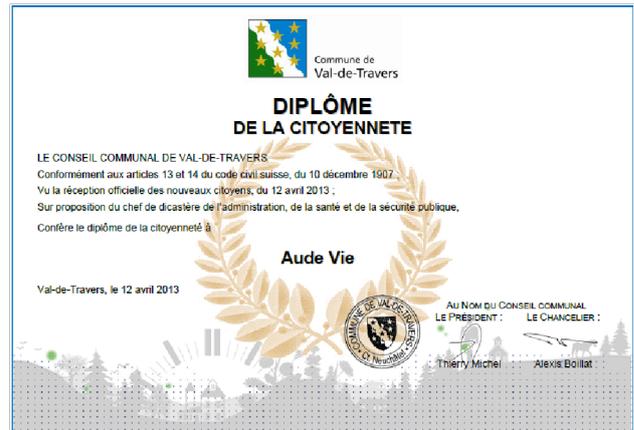
26. Le 15 décembre 2008 - budget

Le Conseil général tient une nouvelle séance historique. Val-de-Travers se dote ainsi d'un règlement général et d'un budget pour 2009.

27. Le 3 avril 2009 – réception des nouveaux citoyens

Dès la naissance de la commune, les autorités communales ont souhaité faire perdurer les traditions des anciennes communes en recevant officiellement les jeunes filles et jeunes gens fêtant leur 18^{ème} anniversaire. La volonté étant de marquer l'entrée dans la vie civique. La toute première cérémonie organisée par la commune de Val-de-Travers s'est déroulée le 3 avril 2009 et a réuni 70 nouveaux citoyens. Cette réception est reconduite chaque année. Depuis 2013, Le

Conseil communal décerne un diplôme de la citoyenneté aux jeunes filles et jeunes gens.



28. Le 4 mai 2009 – comptes

Le Conseil général écrit une nouvelle page d'histoire en approuvant les comptes des 9 communes fusionnées et des 8 syndicats intercommunaux dissous.

29. Le 19 mai 2009 – référendum nom des habitants

Le Conseil communal valide le référendum concernant le nom à donner à ses habitants (Valtraversine et Valtraversin). Ce dernier a abouti avec 2'364 signatures valables. Ainsi l'arrêté pris par le Conseil général lors de sa séance du 30 mars sera soumis au peuple le 27 septembre.

30. Le 22 juin 2009 – programme de législature

Le Conseil communal présente au Conseil général son programme de législature incluant le plan financier quadriennal.



31. Le 27 septembre 2009 – votation nom des habitants

39,69 % des habitants de Val-de-Travers se sont rendus aux urnes et 2'535 électeurs (73,97 %) ont refusé de porter le nom de Valtraversine et Valtraversin contre 891 (26,03 %) qui avaient plébiscité cette appellation. Ainsi Vallonnier reste leur nom « d'artiste » et Habitants de Val-de-Travers la terminologie officielle.

HISTORIQUE

32. Le 7 novembre 2009 – Noces d'Or

Le Conseil communal a décidé de reprendre une coutume de l'ancienne commune de Fleurier et de l'étendre sur l'ensemble des villages qui constituent désormais la commune de Val-de-Travers. En effet, seules les anciennes Autorités fleurisannes conviaient les couples fêtant leurs Noces d'Or autour d'un repas convivial avant 2009.

Le choix de faire perdurer cette belle tradition en réunissant autour d'une même table les couples fêtant leurs 50 ans de mariage devient donc une tradition annuelle dès la tenue de la toute première édition, le samedi 7 novembre 2009. Année après année, cette belle journée réjouit tous les participants.

33. Année 2010 – rencontres avec les Autorités amies

Dans le cadre des relations qu'il entretient avec le Gouvernement cantonal, les villes et les communes amies, et afin de consolider les liens de collaboration tissés en 2009 ou encore de présenter « la fusion », le Conseil communal a rencontré :

- 15 janvier, Communes de La Haute-Broye – Châbles, Cheyres, Murist, Nuvilly, Vuissans ;
- 19 janvier, Conseil communal de La Tène ;
- 27 janvier, Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds ;
- 4 février, Communes partenaires – La Brévine, La Côte-aux-Fées et Les Verrières ;
- 17 mars, Conseil d'Etat ;
- 5 mai, Conseil communal du Locle ;
- 15 juin, Comités PS et PLR du Val-de-Ruz ;
- 25 juin, Commune de Buchillon ;
- 2 septembre, Conseil communal de la ville de Neuchâtel ;
- 29 septembre, Mairie de Pontarlier.

34. Le 1^{er} janvier 2010 – centralisation des services communaux

Le 18 novembre 2009, le Conseil communal annonçait la réorganisation et la localisation des services communaux sur 2 sites : Couvet et Fleurier. Durant toute l'année 2009, les 9 guichets villageois assuraient des prestations aux administrés qui se répartissaient de la manière suivante :

- 14 % : Inscriptions au chômage

- 17 % : Contrôle des habitants
- 28 % : Agence communale AVS
- 41 % : Renseignements divers

Les communes se sont vues décharger par le canton des inscriptions au chômage et, à partir du 1^{er} janvier 2010, les tâches des agences communales AVS se sont vues confier aux guichets sociaux régionaux qui assument l'intégralité des tâches effectuées précédemment par les guichets villageois.

Le cumul de ces deux éléments a donc eu pour incidence une diminution de 42 % des tâches effectuées dans les guichets villageois. Ajoutées aux mouvements naturels incitant la population à se déplacer vers les guichets de Couvet et Fleurier, ces obligations légales cantonales ont constitué le point de départ des réflexions sur la réorganisation des services administratifs.

35. Le 24 février 2010 – festivités

La première fête en l'honneur de la naissance de la commune est organisée sur la Place du 24 février à Môtiers, avec comme programme :

- L'accueil des communes invitées, La Tène et la Ville de Pontarlier ;
- Une landsgemeinde au Temple avec comme objet une résolution des jeunes intitulées : « pour un centre de jeunesse à Val-de-Travers » largement plébiscitée. Le centre de jeunesse a ouvert ses portes à la fin 2011 ;
- La remise du Prix citoyen à une personne ayant œuvré en faveur du rayonnement de Val-de-Travers, M. Jacques-André Steudler ;
- Avec comme moment symbolique, la présentation de la bannière communale ;
- La présentation et l'ouverture de la cuvée d'absinthe du 24 février 2010. Elixir féérique choisi à l'aveugle parmi les producteurs de l'Association interprofessionnelle de l'absinthe et étiquette créée par l'artiste vallonniere Claude Jeannottat ;
- Une conférence de M. Raphaël Comte, Conseiller aux Etats et président de l'Association des communes neuchâteloises, plus jeune membre de la Chambre des cantons en clin d'œil à la jeunesse de la nouvelle commune.



36. Le 26 avril 2010 – bureaux des Autorités

Le Conseil général a nommé son bureau 2010-2011 et a élu Mme Christelle Gertsch Macuglia (PLR) comme première présidente.

Quant au Conseil communal, M. Pierre-Alain Rumley succède à M. Yves Faton à la fonction de président.

37. Le 29 avril 2010 – cocktail des entreprises

La commune de Val-de-Travers bénéficie d'un tissu économique très riche, puisqu'elle compte plus de 700 entreprises et établissements. Rencontrer et favoriser les échanges entre les acteurs du développement régional sont des objectifs que le Conseil communal souhaite atteindre par la mise en place de rencontres économiques régulières, les « 7 à 9 de l'économie », ceci dans la foulée de l'inaugurale de lancement, le « cocktail des entreprises », qui s'est tenue le 29 avril.

38. Le 27 août 2010 – comptoir

Dans le cadre du traditionnel Comptoir du Val-de-Travers qui se tient tous les 2 ans à la patinoire de Belle-Roche de Fleurier, la commune a eu le privilège d'être conviée en qualité d'invitée d'honneur pour sa 25^{ème} édition, du 27 août au 5 septembre 2010.

39. Le 14 septembre 2010 – réception des personnes naturalisées

La toute première réception officielle en l'honneur des personnes ayant obtenu leur naturalisation entre le 1^{er} janvier 2009 et le premier trimestre 2010 est organisée au Centre sportif régional. Cette cérémonie a réuni 55 participants.

40. Le 19 octobre 2010 – mérite sportif

La commune décerne son premier prix du mérite sportif à un émérite Vallonnien faisant rayonner la région par ses nombreux succès. Le lauréat 2010 est M. Grégoire Hotz, année de son 7^{ème} sacre de champion de Suisse de rallye automobile.

41. Décembre 2010 – décoration de Noël

Par souci d'écologie, d'équité et d'économie, le Conseil communal a décidé d'uniformiser les décorations de Noël dans les villages de la commune et de maintenir ainsi l'esprit de Noël dans chaque localité par un sapin décoré de guirlandes lumineuses peu gourmandes en électricité et équipées en technologie LED, les anciennes décorations gourmandes en énergies n'étant plus utilisées.

Cette décision n'ayant été ni comprise ni partagée par un grand nombre de citoyens, le Conseil communal – après avoir reçu une pétition munie de 2'093 signatures – a pris la température des mécontentements et a réagi en installant une partie des anciennes décorations. Un groupe de travail chargé de réfléchir à un concept nouveau d'embellissement des villages a ensuite été constitué.

42. Le 23 décembre 2010 – bureau du Conseil communal

Le président du Conseil communal, M. Pierre-Alain Rumley, annonce sa démission avec effet au 31 mars 2011. M. Claude-Alain Kleiner reprend la présidence de l'Exécutif dès le 1^{er} avril 2011.

43. Année 2011 – rencontres avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 16 mars, Conseil municipal de Sainte-Croix ;
- 22 mars, Conseil d'Etat ;
- 5 mai, Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds ;
- 9 mai, Mairie de Pontarlier ;
- 26 octobre, Saignelégier – Fusion des communes du district des Franches-Montagnes ;
- 21 novembre, Commune de Courroux – Fusion des communes du Val Terbi.

HISTORIQUE**44. Le 17 janvier 2011 – élection au Conseil communal**

Lors de la séance du Conseil général, 2 candidats ont été présentés au poste de conseiller communal pour succéder à M. Pierre-Alain Rumley, démissionnaire. La nomination s'est donc déroulée au scrutin secret. M. Christian Mermet a été élu à l'Exécutif par 33 voix et 2 bulletins blancs. La candidature de M. Didier Kuenzy n'a pas été retenue. M. Mermet a présenté sa démission du Conseil général avec effet au 18 janvier 2011 pour éviter toute confusion pour son entrée en fonction au Conseil communal le 1^{er} avril 2011.

45. Le 24 février 2011 – festivités

Le temps est à la fête sur la Place du 24 février à Môtiers :

Communes invitées	La Brévine et Nendaz
Landsgemeinde	Résolution des jeunes intitulée « Mise à disposition d'une salle d'accueil/caféteria pour les élèves dans le collège de Longereuse », acceptée et réalisée en 2011.
Prix citoyen 2011	Mme Yvette Pluquet
Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2011	M. Didier Strauss
Moment symbolique fort	Présentation inaugurale de l'Hymne de Val-de-Travers. Parole de Jean-Claude Thiébaud. Chanté par l'Union chorale.

46. Le 11 avril 2011 – scrutin humanitaire

Le Conseil général approuve le règlement sur la coopération au développement et l'aide humanitaire, marquant le début d'un partenariat avec la fédération neuchâteloise de coopération au développement Latitude 21.

Les moyens sont affectés à des projets précis, choisis parmi une panoplie de projets proposés par Latitude 21 au terme d'une sélection rigoureuse.

Le choix final du projet auquel est affecté le budget annuel de coopération au développement est confié aux élèves de dernière année du 3^{ème} cycle de l'école Jean-Jacques Rousseau, par le biais d'un scrutin à bulletin secret, qui s'approche le plus possible d'une votation populaire traditionnelle. Les élèves peuvent ainsi porter un regard sur des réalités de développement à travers le monde, étudier des projets concrets, développer leur esprit critique et leur capacité de décision individuelle, autant d'objectifs cohérents avec leur plan d'études. Au travers de ce choix, les élèves ont en outre l'opportunité de vivre l'exercice du droit de vote dans un contexte de réelle décision.

Le premier scrutin a été organisé le 18 novembre 2011. Parmi les 2 projets proposés figuraient :

Une démarche d'appui technique aux activités d'une sécherie de fruits à Madagascar : Projet « Agro-transformation » du CEAS (centre écologique Albert Schweitzer) qui a pour but de promouvoir un développement rural à travers une meilleure valorisation économique des produits agricoles locaux.

Un programme d'activités sportives extrascolaires dans un township d'Afrique du Sud : Projet « Beyond the game » de l'association Imbewu-Suisse ciblé sur les jeunes, qui a pour buts de prévenir la criminalité, de sensibiliser à la santé et de soutenir l'éducation générale.

132 élèves ont participé au scrutin dont 94 ont voté pour ce second projet « Beyond the game » contre 33 pour le projet « Agrotransformation » et 5 abstentions (bulletins blancs).

47. Le 27 avril 2011 – cocktail des entreprises

A la suite du succès rencontré en 2010, avec la présence de 250 représentants des entreprises de la commune, le Conseil communal a décidé d'organiser une nouvelle édition du cocktail des entreprises. Ces rencontres seront organisées à rythme régulier dès cette date.

48. Le 2 mai 2011 – comptes et bureau du Conseil général

Le Législatif a approuvé les premiers comptes de l'histoire de la commune atteignant

HISTORIQUE

l'équilibre structurel par 32 OUI et 4 abstentions. Les comptes bouclent avec un excédent de revenus de 9'153.91 francs. Les amortissements légaux (3'339'057.28 francs) ajoutés au boni débouchent sur un autofinancement de 3'348'211.19 francs qui a permis de financer à ~72 % les investissements nets s'élevant à 4'631'147.34 francs.

Lors de cette séance, le Conseil général a également nommé son bureau jusqu'à la fin de la législature et a élu M. Zoran Savic (UDC) comme président.

49. Le 7 mai 2011 – journée des naissances

La première journée des naissances est organisée. Ce concept a été mis sur pied pour répondre à une motion déposée par le groupe PLR et intitulée « Un arbre pour chaque naissance ». Elle a été acceptée par le Conseil général le 26 avril 2010 et le Conseil communal a rendu son rapport le 15 février 2011. En lien avec l'année internationale de la forêt, il a été décidé de dédier le sentier didactique de La Caroline (Fleurier) aux enfants nés en 2009 et 2010, de manière à leur rappeler que leurs racines sont ici et qu'ils seront toujours les bienvenus chez eux. L'idée de doter la Caroline d'un parcours didactique n'est pas nouvelle et la commune de Fleurier en avait déjà installé un en son temps.

Pour mémoire, la Caroline était jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle un pierrier aride. Afin de consolider le terrain, la Société du Musée de Fleurier entreprend dès 1864 le reboisement de la pente, par la plantation de nombreuses espèces exotiques. On y trouva ainsi des châtaigniers, des cèdres ou encore de la vigne ! Depuis, la plupart des espèces introduites ont disparu, mais la forêt s'est installée et on y trouve encore des pins et des mélèzes.

Au fil des années, le parcours didactique fleurisan a assez mal vieilli. La commune de Val-de-Travers a dès lors souhaité remettre à neuf ce sentier, en associant le Musée régional du Val-de-Travers, entité qui a succédé à la Société du Musée.

50. Le 23 mai 2011 – site internet

La commune de Val-de-Travers met en ligne sa nouvelle plateforme Internet, conçue selon les standards les plus modernes du web 2.0 et sa

nouvelle identité graphique réalisée sur la base du projet de l'agence *Kids at Work*. Ce site accueillant et novateur www.val-de-travers.ch se décline en 3 grands volets : Vivre – Visiter – Entreprendre.



A cette occasion, est également présenté le recueil systématique de la législation communale (RSVDT) et son pendant le recueil chronologique (RCHVDT).



51. Le 17 juin 2011 – Maison de l'Absinthe

La jeune commune de Val-de-Travers et quatre partenaires – L'association interprofessionnelle de l'Absinthe – Le Musée Régional du Val-de-Travers – La Route de l'Absinthe – Tourisme Neuchâtelois – décident d'unir leurs forces pour créer une Maison de l'absinthe dans les murs de l'ancien Hôtel de District de Môtiers, avec l'objectif ambitieux d'ouvrir ses portes au début de l'année 2013.



L'absinthe a contribué à forger d'abord la richesse, puis l'identité et la renommée du Val-de-Travers. En tant que berceau historique de l'absinthe, le Val-de-Travers se doit désormais de cultiver l'histoire de la fée verte et le mythe de la clandestinité, tout en valorisant un savoir-faire séculaire. L'heure est venue pour la région de se montrer digne gardienne de cette tradition, mais également d'être l'ambassadrice d'un produit de haute qualité issu de son terroir.

HISTORIQUE**52. Le 28 octobre 2011 – Modhac**

La commune de Val-de-Travers est l'invité d'honneur de la 44^{ème} édition de Modhac organisée à La Chaux-de-Fonds du 28 octobre au 6 novembre 2011.

**53. Le 12 décembre 2011 – budget**

Le Conseil général adopte le premier budget équilibré de la jeune histoire de la commune (bénéfice de 5'800 francs). Jamais une prévision n'avait été aussi bonne depuis plusieurs décennies, malgré la fiscalité plus élevée qui prévalait jusqu'à la fusion des communes.

54. Année 2012 – rencontres avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 11 et 12 mai, Parlement de Glaris Nord ;
- 3 septembre, Conseil d'Etat ;
- 28 novembre, Conseil communal du Locle.

55. Le 24 février 2012 – festivités

Le temps est à la fête sur la Place du 24 février à Môtiers :

Communes invitées	Auvernier, Sainte-Croix et Féchy
Prix citoyen 2012	M. Michel Parmigiani
Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2012	Mme Marie-France Bitz

56. Le 28 mars 2012 – IntégraVal

En avril 2011, une mise au concours est lancée par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) « Périurbain – Cohabitation dans les régions rurales ». Le Conseil communal décide d'y répondre en adressant son projet

« IntégraVal » visant à promouvoir à long terme une bonne cohésion sociale et une intégration réussie des nouveaux arrivants, notamment pour les personnes issues de la migration et celles qui travaillent dans la région sans y habiter. La stratégie à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés vise également les sociétés locales, les milieux économiques, les organisations sociales ainsi que les administrations publiques.

En date du 28 mars 2012, la CFM a généreusement accepté de soutenir le projet durant une période de 4 ans par le biais du crédit de la Confédération destiné à l'intégration. En outre, le Service cantonal de la cohésion multiculturelle a également pris la décision de le soutenir durant une période identique.

Les différentes mesures et pouvant également être consultées via le lien suivant : <http://www.periurban.ch/projekte/val-detraVERS/?lang=fr> sont les suivantes :

Mesures d'intégration culturelle

1. Mise en œuvre d'un programme d'accueil des nouveaux arrivants ;
2. Distribution de la Charte de la citoyenneté ;
3. Application d'un dispositif ajusté pour chaque migrant qui le souhaite ;
4. Mise en réseau des associations issues de la migration ;
5. Intégrer des associations issues de la migration dans l'organisation des manifestations publiques ;
6. Assurer un contact entre le Conseil communal et les personnes issues de la migration.

Mesures d'intégration socio-économique

1. Mise en réseau des personnes domiciliées à l'extérieur de la commune mais qui travaillent dans les entreprises de la région ;
2. Favoriser l'installation et la bonne intégration des nouveaux collaborateurs engagés par les entreprises de la région ;
3. Adaptation du concept de célébration annuelle des naissances d'enfants domiciliés dans la commune ;
4. Traduction du site internet communal dans d'autres langues ;
5. Développement d'un réseau d'anciens habitants.

HISTORIQUE**Mesures d'intégration en faveur de la jeunesse**

1. Mise en place d'une structure d'accueil des nouveaux arrivants dans les écoles ;
2. Organiser des cours de langues et de culture étrangère ;
3. Mise en réseau des jeunes issus de la migration avec la jeunesse indigène ;
4. Mise en valeur du concept d'attribution de l'aide communale au développement.

57. Le 2 avril 2012 – règlement général

Après des discussions nourries, le Législatif a accepté la révision du règlement général abrogeant la version précédente du 15 décembre 2008. Cette réglementation constitue la colonne vertébrale de notre commune.

58. Le 5 mai 2012 – journée des naissances

A l'occasion de la journée des naissances en l'honneur des enfants nés en 2011, les parents et enfants se sont retrouvés pour dédicacer une haie plantée à l'Ouest de la place arborée de Plaine-Fin dans le village de Môtiers. Cette manifestation répond pleinement aux objectifs du projet Intégraval. (cf. 28 mars 2012)

59. Le 11 mai 2012 – comptes et fin de la législature

Lors de sa dernière séance de la législature le 11 mai, le Législatif a approuvé les comptes 2011 bouclant sur un excédent de revenus exceptionnel de 2'158'240.94 francs.

A cette occasion, les membres du Conseil général et du Conseil communal ont pris congé et ont remercié chaleureusement le président de l'Exécutif, M. Claude-Alain Kleiner, qui participait à sa dernière séance.

60. Le 13 mai 2012 – élections communales

Le peuple élit le Conseil général de la législature 2012-2016. Ses 41 sièges se répartissent comme suit :

- Parti libéral-radical (PLR) : 17
- Parti socialiste (PS) : 14
- Parti ouvrier et populaire (POP) : 2
- Les Verts, écologie et liberté (Les Verts) : 2

- Union démocratique du centre (UDC) : 6

61. Le 25 mai 2012 – mérite sportif

Le prix du mérite sportif 2012 est décerné à un prestigieux hockeyeur et ambassadeur du Vallon à travers la Suisse et le Monde, M. Sandy Jeannin.

62. Le 12 juin 2012 – réception des personnes naturalisées

La deuxième cérémonie accueillant officiellement les nouveaux citoyens ayant reçu leur naturalisation à partir du second trimestre 2010 jusqu'à fin février 2012 a réuni 68 participants. Cette manifestation répond pleinement aux objectifs du projet Intégraval. (cf. 28 mars 2012)

63. Le 25 juin 2012 – séance de constitution des Autorités

Le Conseil général tient sa séance de constitution et élit en la personne de M. Bernard Rosat (parti socialiste) son premier président, ainsi que le Conseil communal. Ses membres sont Messieurs Thierry Michel (parti libéral-radical, président de commune pour la première année), Jean-Nath. Karakash (parti socialiste, vice-président), Yves Fatton (parti libéral-radical, secrétaire), Christian Mermet (parti socialiste) et – la première dame à faire son entrée au sein de l'Exécutif – Mme Chantal Brunner (parti libéral-radical).

**64. Le 25 septembre 2012 – initiative**

Le Conseil communal prend un arrêté validant la première initiative communale. Elle émane du POP et demande que la commune de Val-de-Travers se déclare sans OGM. Elle a recueilli 885 signatures valables. Le Conseil communal a un

HISTORIQUE

délai de 6 mois pour la transmettre au Conseil général.

65. Le 22 octobre 2012 – programme de législature

Le Conseil général prend connaissance du programme de législature 2012-2016 du Conseil communal qui repose sur 4 axes qui contribuent à la qualité de vie des citoyens, soit :

- Le lien communautaire ;
- L'environnement ;
- Le revenu disponible ;
- L'accès aux biens et services.

66. Le 9 novembre 2012 – scrutin humanitaire

Pour la deuxième année consécutive, un scrutin démocratique a été organisé au sein des classes de dernière année de scolarité obligatoire de l'école Jean-Jacques Rousseau, à Val-de-Travers, afin de déterminer quel projet se verrait attribuer l'enveloppe budgétaire communale de 22'000 francs dévolue à la coopération au développement. Parmi les deux projets proposés par la Fédération Latitude 21 figuraient: *Programme d'activités sportives extrascolaires dans un township d'Afrique du Sud*: Le projet « Siyakhula » de l'association Imbewu-Suisse est ciblé sur les jeunes et a pour buts de prévenir la criminalité, de sensibiliser à la santé et de soutenir l'éducation générale. *Création à Ndjaména, Tchad, d'un centre de protection mère-enfant* visant à apporter de l'aide aux orphelins et aux mères connaissant des difficultés d'allaitement. Ce projet de lutte contre la malnutrition est proposé par l'association Betsaleel.

120 élèves ont participé au scrutin dont 97 ont voté pour ce second projet « Lutte contre la malnutrition », Tchad contre 17 pour le projet « Siyakhula » et 6 abstentions (bulletins blancs).

67. Année 2013 – rencontres avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 24 janvier, Conseil communal du Val-de-Ruz ;
- 4 février, Mairie de Pontarlier ;
- 11 mars, Municipalité de Sainte-Croix ;
- 24 avril, Conseil communal de la ville de La Chaux-De-Fonds ;

- 11 septembre, Conseil d'Etat.

68. Le 24 février 2013 – festivités

Le temps est à la fête au Tunnel du Bois des Rutelins :

Commune invitée	Les Verrières
Prix citoyen 2013	Sœur Odette (Piazzini)
Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2013	M. Yves Landry

69. Le 25 mars 2013 – initiative

Le 25 septembre 2012, la première initiative communale émanant du groupe POP était validée par un arrêté du Conseil communal, qui disposait ensuite d'un délai de 6 mois pour la soumettre au Conseil général. Ce dernier s'est prononcé en faveur de l'initiative demandant que la commune de Val-de-Travers se déclare sans OGM dans sa séance du 25 mars 2013.

70. Le 30 mars 2013 – changement d'heure

Dans la nuit du samedi 30 au dimanche 31 mars, nos montres ont avancé d'une heure. Or, la volonté affichée par la Commune de Val-de-Travers de faire de Fleurier la capitale mondiale du changement d'heure se concrétise, puisqu'en plus de la parution du 2^{ème} numéro du magazine *L'Heure by Fleurier*, de multiples animations ont eu lieu :

- Visite guidée gratuite de la promenade historique « Fleurier au fil du temps », agrémentée d'une présentation de l'histoire horlogère du village à mi-parcours ;
- Journée dédiée au changement d'heure au Chopard Forum, accueillant une centaine d'invités issus des mondes de l'horlogerie, de la recherche et des autorités publiques. Dans ce cadre, un digne hommage a été rendu à Charles-Edouard Guillaume, illustre fleurisan, prix Nobel de physique en 1920, décédé il y a 75 ans ;
- Valorisation de l'identité horlogère de la région regroupée sous une plateforme unique FLEURIER|CH. Le site internet www.fleurier.ch offre l'accès à une foule d'informations relatives à l'horlogerie valloisienne et aux marques de la place, ainsi

HISTORIQUE

qu'aux archives du journal *L'Heure by Fleurier*. Le logo de la plateforme FLEURIER|CH symbolise le dynamisme d'une région unie et soudée, orientée vers le futur et porteuse de valeurs d'innovation et de précision.

71. Le 2 avril 2013 – mise en place des kits d'accueil

Chaque année, près de 700 personnes s'installent dans la commune. En outre, plus de 200 pendulaires prennent une nouvelle activité dans la région. Le Conseil communal veut accueillir dignement ces personnes qui viennent dans notre région pour participer à son développement démographique et/ou économique. Les kits présentent la région de manière élégante et accueillante. Ils regroupent toute l'information utile à une arrivée réussie. Ils favorisent la bonne intégration des nouveaux arrivants, en les aidant à trouver facilement tout ce dont ils ont besoin, avec en sus la découverte de la région et son état d'esprit entreprenant.

Dans une vallée de 12'000 habitants, chaque client compte pour les commerces et prestataires de services. Or, notre offre régionale est riche, mais n'est pas faite de grandes enseignes connues de tous les nouveaux arrivants. De plus, s'agissant des pendulaires, ces derniers n'ont que rarement accès au *Courrier du Val-de-Travers*, qui est l'un des principaux vecteurs publicitaires locaux. Il est donc utile de mettre en relation les nouveaux arrivants avec toute la richesse de notre tissu de proximité. Les kits concrétisent cet objectif par un système de carnet de bons très attractifs, qui permet aux prestataires locaux de mettre leurs offres en valeur.

Et pour ce qui est des nouveaux pendulaires, ils présentent également les atouts de Val-de-Travers comme lieu de vie !

Les nouveaux habitants et les pendulaires n'ont pas les mêmes besoins. Les kits nouveaux habitants contiennent ainsi différentes informations liées aux formalités administratives, ainsi que des bons pour des commerces et services adaptés à leurs besoins. Les bons des kits pendulaires sont quant à eux spécifiquement pensés pour être accessibles durant la pause de la mi-journée. Les kits comprennent des documents tels que cartes et brochures, ainsi qu'un film spécifique au type de

kit ou encore un coin-coin « découverte » qui propose différentes idées d'activités. Tout le contenu est accessible en français, allemand et anglais.

Issue des 7 à 9 de l'économie, l'idée des kits a rencontré les objectifs du programme fédéral Periurban, décliné dans notre commune au travers du projet Intégraval (cf 28 mars 2012). Le projet issu des réflexions des entreprises et services publics actifs dans la plateforme des 7 à 9 a donc trouvé l'appui de la Confédération et du Canton, qui y voient une expérience originale et intéressante en faveur de l'intégration des nouveaux arrivants.

Au niveau de la réalisation, les kits sont produits en utilisant au maximum les fournisseurs locaux et constituent ainsi une belle vitrine du savoir-faire régional. Peu de régions seraient capables de produire localement de tels kits.

Du côté contenu, plus de trente commerces et prestataires de services ont adhéré au partenariat et proposent des offres spéciales visant à se promouvoir auprès des nouveaux arrivants.

Finalement, si la distribution des kits « nouveaux habitants » est assurée par la commune lors du dépôt des papiers, la distribution des kits « pendulaires » est assurée par les entreprises qui recrutent de nouveaux collaborateurs hors de la région.

72. Le 4 mai 2013 – journée des naissances

A l'occasion de la journée des naissances en l'honneur des enfants nés en 2012, 45 familles se sont retrouvées pour inaugurer la place de pique-nique de Longeaigne dans le village de Buttes. Cette manifestation répond pleinement aux objectifs du projet Intégraval. (cf. 28 mars 2012)

73. Le 13 mai 2013 – comptes et bureau du Conseil général

Les membres du Législatif ont examiné les comptes de l'exercice 2012. Le magnifique résultat a été salué par tous les groupes et les comptes ont été acceptés à l'unanimité. Les comptes approuvés bouclent avec un excédent de revenus de 447'662.65 francs, compte tenu de la constitution d'une réserve de préfinancement de 3 millions de francs pour la

HISTORIQUE

part communale à l'assainissement de la caisse de pension prévoyance.ne.

Lors de cette séance, le Conseil général a également nommé son bureau 2013-2014 et a élu M. Daniel Dreyer (PLR) comme président.

74. Le 19 mai 2013 – 2 Vallonniers au Conseil d'Etat

Le 19 mai 2013 devient et restera une date historique pour le district et la commune de Val-de-Travers ! Depuis 1965, les Vallonnières et Vallonniers attendaient impatiemment que l'un des leurs succède au Butteran Pierre-Auguste Leuba, au Conseil d'Etat. Cette longue absence de notre district au Gouvernement cantonal est désormais comblée et plutôt deux fois qu'une !

Les Autorités et la population de Val-de-Travers félicitent très chaleureusement leur Conseiller communal, M. Jean-Nat. Karakash, ainsi que le Conseiller national niquelet M. Yvan Perrin, pour leur brillante élection au Conseil d'Etat.

75. Le 29 mai 2013 – succession de M. Jean-Nat. Karakash

Afin de faire le point sur les importants dossiers de M. Jean-Nat. Karakash – Pool régional de la Léchère, Maison de l'absinthe, Promotion de l'image et de la démographie, etc. – ce dernier a été convié à sa dernière séance du Conseil communal.

Dans l'attente de l'élection de son successeur, la question de la période transitoire jusqu'à son entrée en fonction a été abordée. Ainsi, le Conseil communal a décidé de répartir entre ses membres les suppléances du Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI). A cette occasion, l'Exécutif a également nommé son bureau provisoire pour la période 2013-2014, M. Christian Mermet (PS) succède à M. Thierry Michel à la présidence.

76. Le 24 juin 2013 – succession de M. Jean-Nat. Karakash

Lors de la séance du Conseil général, un candidat a été présenté au poste de conseiller communal pour succéder à M. Jean-Nat. Karakash, élu au Conseil d'Etat. M. Frédéric Mairy (PS) a donc été élu tacitement à l'Exécutif.

A l'issue de cette séance législative, les Autorités et la population se sont réunies autour d'une verrée de l'amitié en l'honneur de M. Jean-Nat. Karakash afin de lui témoigner leur

reconnaissance et lui souhaiter le meilleur dans ses nouvelles fonctions.



77. Le 3 juillet 2013 – bureau du Conseil communal

Le Conseil communal a procédé à la répartition des dicastères et des suppléances entre ses membres, suite à l'élection de M. Frédéric Mairy. Ce dernier reprend la gestion du dicastère de son prédécesseur, l'économie, les finances et l'intégration sociale (DEFI).

Dans cette même séance, le Conseil communal a nommé son bureau définitif pour la période 2013-2014. Sa composition se décline comme suit :

- Président : Christian Mermet (PS)
- Vice-Présidente : Chantal Brunner (PLR)
- Secrétaire : Frédéric Mairy (PS)
- Membres : Thierry Michel (PLR)
et Yves Fatton (PLR)

78. Le 1^{er} septembre 2013 – archives communales

Depuis le 1^{er} septembre, les archives communales sont réunies sous un même toit, dans ses nouveaux locaux de la rue des Moulins 4 à Couvet (site Dubied, côté Ouest).

Dans ces murs chargés d'histoire, sont désormais centralisées les archives des 9 communes d'avant la fusion. Dès 2014, celles de la commune de Val-de-Travers les rejoindront.

Entre le 1^{er} étage et le sous-sol, plus d'un kilomètre de témoins historiques sont entreposés. De nombreux ouvrages en tout genre s'y trouvent aussi et constitueront, après tri et nettoyage, une nouvelle bibliothèque

HISTORIQUE

publique. Par la suite, l'ensemble des biens culturels communaux rejoindront également ces locaux covassons.

79. Le 10 septembre 2013 – site Internet

La commune, en partenariat avec l'imprimerie Montandon, éditrice du *Courrier du Val-de-Travers*, propose chaque semaine sur le site Internet communal les dernières annonces immobilières paraissant dans la presse régionale. Ce nouvel outil de publication permet d'atteindre un public plus large en mettant en avant de nouvelles opportunités immobilières qui n'étaient jusque-là accessibles qu'aux abonnés du journal et qui sont désormais disponibles sous <http://www.val-detravers.ch/fr/vivre/installez-vous-au-vallon/>.

Placé au centre du programme de législature du Conseil communal, le développement démographique fait partie des objectifs prioritaires des autorités de Val-de-Travers qui continuent activement leur démarche de promotion des atouts régionaux, cette fois-ci en collaboration avec les principales régies et les acteurs immobiliers de la région.

Cet outil, simple et intuitif, est directement mis à jour de manière hebdomadaire par l'imprimerie Montandon, sans répercussion de coût additionnel auprès des annonceurs. Il permet à tous les habitants, mais également aux collaborateurs des entreprises régionales et ceux de nouvelles implantations ainsi qu'aux futurs habitants de la région, d'accéder au marché de l'immobilier des particuliers.

Découlant des travaux de la plateforme des « 7 à 9 de l'économie », cette réalisation est renforcée par un lien direct sur les sites des régies immobilières régionales afin d'offrir un aperçu de l'offre complète en matière d'habitation au Val-de-Travers. Cette nouvelle mesure réalisée en partenariat public-privé concrétise une des recommandations formulées en 2012 par le groupe de travail sur la promotion interne et externe de la région.

80. Le 26 octobre 2013 – changement d'heure

Après avoir célébré au printemps dernier le passage à l'heure d'été, la Commune de Val-de-Travers fête l'heure d'hiver le samedi 26 octobre. 3 événements étaient au

programme, qu'accompagne la sortie du 3^{ème} numéro de *L'Heure by Fleurier* :

- Portes ouvertes chez Vaucher Manufacture Fleurier ;
- Visites guidées du parcours « Fleurier au fil du temps » ;
- Concert horloger de l'Ensemble
- Symphonique Neuchâtel.

81. Le 20 novembre 2013 – forêt jardinée

Depuis 1881 et la mise en place, par Henri Biolley, de la forêt jardinée, les bois du Val-de-Travers sont cités en exemple dans le monde entier. Afin de former les sylviculteurs actuels et futurs à ce mode d'exploitation durable, la Commune de Val-de-Travers a inauguré ce mercredi 20 novembre à Couvet un marteloscope.

Le marteloscope vise à enseigner l'art du martelage, opération qui consiste à désigner les arbres à prélever pour la prochaine coupe de bois, à l'échelon d'un propriétaire, d'un domaine ou d'une division forestière. Le martelage se base sur le plan de gestion qui indique l'accroissement d'une forêt et sa composition. Le garde-forestier ou l'ingénieur forestier parcourt ensuite la parcelle en désignant les arbres voués à être abattus selon des données techniques, ses propres connaissances et son intuition sylvicole. Sur une parcelle d'un hectare dont tous les arbres ont été numérotés, le marteloscope de Couvet permet ainsi de s'exercer aux choix à opérer. Ceux-ci sont ensuite analysés à l'aide d'un programme informatique qui en détermine la pertinence.

Comptant plus de 2'000 hectares composés principalement de sapins, d'épicéas, de hêtres et d'érables, les forêts de la commune ont été progressivement traitées selon les principes édictés par Henri Biolley. Il s'agit d'obtenir avec les peuplements forestiers une structure dite jardinée, où se côtoient les jeunes plantules de l'année et les vénérables cathédrales que sont les sapins plusieurs fois centenaires, avec entre eux le maximum de classes d'âge.

Ce mode de traitement procure durablement et de manière constante un important volume de bois de qualité. Il garantit aussi de manière efficace les autres fonctions de la forêt que sont la protection des biens, de la qualité de l'air, des

HISTORIQUE

sols et de l'eau, le maintien de la biodiversité et la création d'espaces propices au délassement.

82. Le 22 novembre 2013 – scrutin humanitaire

Pour la troisième année consécutive, un scrutin démocratique a été organisé au sein des classes de dernière année de scolarité obligatoire de l'école Jean-Jacques Rousseau, à Val-de-Travers, afin de déterminer quel projet se verrait attribuer l'enveloppe budgétaire communale de 22'000 francs dévolue à la coopération au développement. Parmi les deux projets proposés par la Fédération Latitude 21 figuraient tout d'abord celui de l'association Imbewu, portant sur l'intégration par le sport dans un township d'Afrique du Sud. Le second émane de l'association EFI et concerne la création et l'équipement d'une bibliothèque, ainsi que la mise en place d'un centre de partage des savoirs sur l'île d'Idjwi, située en République démocratique du Congo.

136 élèves ont participé au scrutin dont 114 ont voté pour ce second projet de l'association EFI contre 11 pour le projet de l'association Imbewu. Il y a eu également 9 bulletins blancs et 2 bulletins nuls.

83. Année 2014 – rencontres avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 11 février, Conseil communal de la Ville de Neuchâtel ;
- 26 mai, Conseil d'Etat ;
- 6 novembre, Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds ;
- 13 novembre, Conseil communal de Val-de-Ruz.

84. Le 1^{er} janvier 2014 – kit de naissance

Depuis le 1^{er} janvier 2014, deux cadeaux de bienvenue sont offerts aux nouveau-nés : un petit body « Val-de-Travers attitude » et un bon cadeau pour la revue « Les Messages aux parents » de Pro Juventute.

Une page dédiée aux adresses utiles (santé, vêtements, jouets, garderie, animations, divers cours) pour les enfants est publiée sur le site Internet.

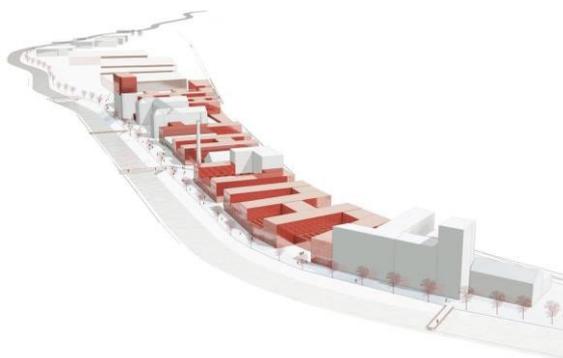
Ces nouveautés sont offertes en complément de la journée des naissances et répondent

pleinement aux objectifs du projet Intégraval. (cf. 28 mars 2012).

85. Le 7 février 2014 – Europan

En 2013, le Site Dubied de Couvet a fait l'objet d'un concours nommé Europan. Il s'agit d'un appel d'idées suivi de réalisation sur un thème donné, adressé à tous les jeunes architectes et jeunes professionnels de la conception au niveau européen. Ce concours est un tremplin qui vise à « booster » la créativité de jeunes architectes et aménagistes.

Après une année et demie de travail, c'est le 13 décembre 2013 que les noms des lauréats ont officiellement été prononcés. Le projet retenu prend l'Areuse comme colonne vertébrale de la zone Dubied. Le long de celle-ci, les espaces publics sont créés et connectent les différents pôles mis en place. Chacun des pôles comprend des activités différentes. Primordiales pour la redynamisation du site, de nouvelles connexions lient ces activités au centre du village de Couvet. Différents programmes prennent place dans les bâtiments sélectionnés pour être conservés et une nappe de nouvelles constructions comblant les interstices permet l'installation de bureaux et d'ateliers. Cette nappe est modulée selon les besoins d'éclairage public, ou encore de besoins programmatiques des propriétaires.



DUBIMPULSE, voici le nom qui a été donné à ce projet novateur et pertinent.

A l'issue de cette aventure et afin de laisser découvrir l'ensemble des projets présentés lors de ce concours, l'exposition Europan 12 consacrée au Site Dubied de Couvet a été mise sur pied. Le vernissage a eu lieu le vendredi 7 février 2014, au cours duquel une récompense a été remise aux lauréats du concours.

HISTORIQUE**86. Le 24 février 2014 – festivités**

Le temps est à la fête dans les locaux de Barak à Fleurier :

Commune invitée	La Côte-aux-Fées
Prix citoyen 2014	M. Francis Favre
Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2014	M. José Barrensee Dias

87. Le 29 mars 2014 – changement d'heure

Afin de célébrer, comme le veut désormais la tradition, le passage à l'heure d'été, la Commune de Val-de-Travers a invité la population à découvrir un documentaire passionnant consacré à la marque Parmigiani Fleurier et aux artisans qui la font vivre. Pendant des mois, le réalisateur Frédéric Laffont s'est glissé dans la manufacture horlogère et a filmé « des mains qui pensent, des cerveaux qui construisent ». Le passage à l'heure d'été était aussi marqué par la publication du 4^{ème} numéro de *L'heure by Fleurier*, édité par la Fondation pour la sauvegarde de la tradition et du patrimoine horlogers de Fleurier et du Val-de-Travers et la commune de Val-de-Travers. A l'image de « Mesure et démesure », ce journal semestriel rend compte, lui aussi, de la diversité et de la richesse du monde horloger.

88. Le 26 avril 2014 – journée des naissances

A l'occasion de la journée des naissances en l'honneur des enfants nés en 2013, les familles se sont retrouvées pour inaugurer la place de pique-nique sur le chemin du Mont dans le village de Noiraigue. Cette manifestation répond pleinement aux objectifs du projet Intégraval. (cf. 28 mars 2012)

89. Le 19 mai 2014 – comptes et bureau du Conseil général

Les membres du Législatif ont examiné les comptes de l'exercice 2013 qui ont constitué le plat de résistance de la soirée. Le magnifique résultat a été salué par tous les groupes et les comptes ont été acceptés à l'unanimité. Les comptes approuvés bouclent avec un excédent de revenus de 311'332.67 francs, compte tenu

du complément versé à la réserve de préfinancement de 2 millions de francs pour la part communale à l'assainissement de la caisse de pension prevoyance.ne. Les amortissements légaux (3'598'367.10 francs) ajoutés au boni débouchent sur un autofinancement de 3'909'699.77 francs qui a permis de financer à ~96 % les investissements nets s'élevant à 3'098'482.95 francs.

Lors de cette séance, le Conseil général a également nommé son bureau 2014-2015 et a élu M. Alexandre Willener (UDC) comme président.

90. Le 20 mai 2014 – bureau du Conseil communal

Dans le cadre de sa séance hebdomadaire, le Conseil communal a procédé à la nomination de son bureau pour la période 2014-2015 :

- Présidente : Chantal Brunner (PLR)
- Vice-président : Frédéric Mairy (PS)
- Secrétaire : Yves Fatton (PLR)
- Membres : Christian Mermet (PS) et Thierry Michel (PLR)

Ainsi pour la première fois de son histoire, Val-de-Travers compte une présidente à sa tête !

91. Le 10 juin 2014 – réception des personnes naturalisées

Le 10 juin s'est tenue la désormais traditionnelle réception des personnes naturalisées, laquelle a réuni 42 nouveaux citoyens et 4 enfants. Cette cérémonie accueillait les personnes ayant reçu leur naturalisation à partir de fin février 2012 jusqu'à fin mars 2014. Cette manifestation répond pleinement aux objectifs du projet Intégraval. (cf. 28 mars 2012).

92. Le 3 juillet 2014 – Maison de l'Absinthe et course d'école du Conseil fédéral

La Maison de l'Absinthe ouvre ses portes (cf 17 juin 2011) ! A cette occasion, la population a été réunie pour inaugurer cet écrin. A l'issue de cet événement, l'absinthe de l'amitié a été servie et partagée avec les sept ministres.

En effet, le Conseil fédéral, en course d'école dans le canton de son président, a rencontré la population à cette occasion. Instant privilégié de proximité, d'échanges et de convivialité qui restera à jamais gravé dans les mémoires.

HISTORIQUE

93. Le 9 septembre 2014 – réception des nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants dans notre commune depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 juillet 2014 ont été accueillis lors d'une réception organisée dans le hall du Centre sportif. Cette première cérémonie a réuni 62 adultes et 11 enfants. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet Intégraval. (cf. 28 mars 2012). Cette réception sera renouvelée à rythme régulier.

94. Le 27 septembre 2014 – le SDIS Valtra se présente

Le Service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers (SDIS Valtra) a pour mission de lutter contre le feu et les événements naturels, de prendre les mesures d'urgence visant à sauver les personnes et les animaux, réduire les dégâts à l'environnement et préserver les biens. Il est également appelé à intervenir lors de pollutions liées aux hydrocarbures et il assure les secours routiers (désincarcération).

Les sapeurs-pompiers du Val-de-Travers remplissent 186 interventions en moyenne annuelle et 215 exercices sont organisés à l'interne. Le SDIS Valtra est organisé en sections villageoises légères, mobiles, habituées à travailler ensemble et prêtes à intervenir sur les 166 km² du périmètre d'intervention. Le personnel du SDIS Valtra est composé de miliciens qui sont aussi appelés à intervenir pour des missions de prévention lors de manifestations publiques.

Après de nombreuses réformes, le SDIS Valtra a souhaité se présenter à la population en organisant une journée de démonstrations et d'animations le samedi 27 septembre durant laquelle petits et grands ont eu l'occasion de découvrir cette passion dont ils pourraient un jour être les acteurs.

95. Le 25 octobre 2014 – changement d'heure

Célébrant pour la quatrième fois le changement d'heure, la commune de Val-de-Travers a mis la Fondation Qualité Fleurier à l'honneur à l'occasion de ses 10 ans. En partenariat avec cette dernière, elle a organisé plusieurs événements qui se sont tenus le samedi 25 octobre, dont :

- Visites des locaux de la Fondation Qualité Fleurier (Hôtel-de-Ville, à Fleurier) ;

- Visite guidée du parcours horloger Fleurier au fil du temps ;
- Publication du cinquième numéro de *L'heure by Fleurier*, édité par la Fondation pour la sauvegarde de la tradition et du patrimoine horlogers de Fleurier et du Val-de-Travers et la Commune de Val-de-Travers.

96. Le 14 novembre 2014 – scrutin humanitaire

Pour la quatrième année consécutive, les élèves de 11^{ème} année de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau, à Fleurier, ont été invités à choisir le bénéficiaire du montant de 22'000 francs octroyé par la commune au titre de l'aide au développement. Le lauréat est l'association Jéthro, à Neuchâtel, et son centre de formation agricole de Benda-Toèga, au Burkina Faso.

Le vote a été ponctué d'un résultat plus serré que lors des éditions précédentes. Le vainqueur a obtenu 57 % des voix (72 suffrages), contre 43 % pour le projet de centre social et d'éducation de l'association REA (Réhabilitation Education Aide sociale), au Cameroun.

Cherchant à lutter contre la faim au Sahel en favorisant le développement d'une agriculture durable et proche de la nature, l'association Jéthro s'occupe depuis une quinzaine d'années de former des paysans dans la brousse du Burkina Faso. Elle cherche ainsi à apporter les connaissances nécessaires permettant aux agriculteurs et à leur famille d'atteindre une plus grande autonomie alimentaire et de sortir de la précarité.

97. Année 2015 – rencontre avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 1er juin, Conseil d'Etat ;
- 3 juin, Conseil communal de la Ville du Locle.

98. Le 24 février 2015 - festivités

Le temps est à la fête à l'Ecole Jean-Jacques Rousseau de Val-de-Travers, à Longereuse à Fleurier :

Commune invitée	Val-de-Ruz
-----------------	------------

HISTORIQUE

Prix citoyen 2015	M. François Bezençon, dit le Père François
Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2015	Mme Claudine Grisel

99. Le 25 mars 2015 – site Internet mobile

S'adaptant aux nouvelles pratiques de consultation d'Internet, la Commune de Val-de-Travers dispose désormais d'une version de son site conçue spécialement pour les téléphones portables. Elle est forte de deux rubriques : l'une concernant le tourisme (pages *Visiter*), l'autre les résidents (pages *Vivre*).

100. 28 mars 2015 – changement d'heure

Afin de célébrer le passage à l'heure d'été, le Swiss Creative Center et la Commune de Val-de-Travers ont invité la population à découvrir une conférence publique sous forme de PECHA KUCHA. Le Pecha Kucha, du japonais ペチャクチ : « bavardage » ou « son de la conversation » est un format de présentation orale associée à la projection de 20 diapositives se succédant toutes les 20 secondes (la présentation dure 6 minutes et 40 secondes au total). Cette contrainte impose à l'orateur de l'éloquence et un sens de la narration, du rythme, de la concision mais aussi de l'expression graphique.

Le passage à l'heure d'été était aussi marqué par la publication du 6^{ème} numéro de *L'heure by Fleurier*, édité par la Fondation pour la sauvegarde de la tradition et du patrimoine horlogers de Fleurier et du Val-de-Travers et la Commune de Val-de-Travers.

101. Le 21 avril 2015 – résultats des enquêtes liées au crédit de promotion démographique et économique

S'inscrivant dans le cadre du crédit de promotion démographique et économique voté par le Conseil général, les enquêtes menées auprès de la population avaient pour but d'identifier les éléments contribuant au sentiment de bien-être des Vallonniers. Les valeurs mesurées quant à l'amour de la commune ou le plaisir d'y vivre atteignent des résultats réjouissants et particulièrement élevés !

Parmi les qualités de vie plébiscitée ressortent : La convivialité de la commune, la richesse de sa

vie locale et associative, sa qualité de vie, la perception positive qu'ont les citoyens des services communaux, la promotion des intérêts de Val-de-Travers et la bonne gestion financière de la commune.

A l'inverse, la fiscalité ne concourt guère à l'attractivité de Val-de-Travers, au contraire. Parmi les autres éléments négatifs à relever figurent : la mauvaise image collée à la région, qui semble peser sur ses habitants. La difficulté de trouver des terrains ou des appartements disponibles, de même que des emplois suffisamment variés. Pour les familles, une offre en place de jeux jugée insuffisante et une sécurité aux abords de certains collèges méritent d'être améliorées.

Ces résultats présentent un double intérêt aux yeux du Conseil communal. Ils le confortent dans la nécessité de poursuivre, voire d'intensifier des actions déjà initiées, qu'elles aient trait à l'immobilier (favoriser le lancement de projets), à la famille (augmentation des places d'accueil, soutien à la Maison des jeunes), à la santé (contribution à la mise en place d'un cabinet de groupe), au développement économique (diversification des activités), à la fiscalité (diminution d'un point en 2015) ou encore à la vie associative.

102. Le 25 avril 2015 – journée des naissances

A l'occasion de la journée des naissances en l'honneur des enfants nés en 2014, les familles se sont retrouvées pour planter une allée (sorbiers, alisiers) sur le Communal des Bayards en lien avec le Plan de gestion intégrée et le projet de qualité paysagère.

103. Le 22 avril 2015 – référendum patinoire

L'arrêté du Conseil général du 2 mars 2015 concernant la vente à la société à créer CPF SA de la patinoire et du local technique sis sur la parcelle n° 1989 du cadastre de Fleurier et autorisant le Conseil communal à signer un mandat de prestations avec CPF SA a fait l'objet d'un référendum.

L'arrêté du Conseil communal du 22 avril 2015 validant ce référendum a paru dans la Feuille officielle du jeudi 30 avril 2015. Il fait état de 999 signatures dont 969 valables et 30 nulles.

HISTORIQUE

Bien que persuadé du bien-fondé de cette vente approuvée par le Législatif communal, le Conseil communal relève que le Souverain a utilisé ses droits démocratiques, en exerçant celui du référendum facultatif. Cela atteste que la démocratie fonctionne bien dans notre pays et qu'elle est précieuse pour sa population. Lors de sa séance du 6 mai, il a fixé la date de la votation au dimanche 29 novembre 2015.

104. Le 19 juin 2015 – comptes et bureau du Conseil général

Les membres du Législatif ont examiné les comptes de l'exercice 2014 dont le magnifique résultat a été salué par tous les groupes. Les comptes ont été acceptés par 34 OUI et 2 abstentions et bouclent avec un excédent de revenus de 464'818.23 francs, compte tenu de la création d'une réserve de préfinancement pour le passage au principe d'échéance, alimentée par un versement de plus de 3 millions de francs et la création d'une réserve de politique conjoncturelle alimentée par un versement unique de 6 millions de francs. Les amortissements légaux (3'919'276.75 francs) ajoutés au boni débouchent sur un autofinancement de 4'384'094.98 francs qui a permis de financer à ~114 % les investissements nets s'élevant à 3'847'746.70 francs.

Lors de cette séance, le Conseil général a également nommé son bureau 2015-2016 et a élu Mme Nathalie Ebner Cottet (PS) à sa présidence.

105. Le 24 juin 2015 – bureau du Conseil communal

Dans le cadre de sa séance hebdomadaire et conformément aux dispositions du règlement général de commune, le Conseil communal a procédé à la nomination de son bureau pour la période 2015-2016 :

- Président : Frédéric Mairy (PS)
- Vice-président : Yves Fatton (PLR)
- Secrétaire : Thierry Michel (PLR)
- Membres : Christian Mermet (PS) et Chantal Brunner (PLR)

106. Le 24 septembre 2015 – signature « Qualités naturelles » et nouvelle page d'information communale

Donner une meilleure image de Val-de-Travers à l'extérieur en mettant davantage en valeur ses

nombreux atouts. Tel est l'objectif du crédit d'un million de francs pour la promotion démographique et économique de la commune, voté en 2012 par le Conseil général.

Progressivement mis en œuvre, ce crédit débouche sur l'adoption d'une signature pour la région, arrêtée sur proposition d'un groupe de travail constitué de représentants des milieux politiques, économiques, touristiques et citoyens. Celui-ci a travaillé sous la conduite d'une agence de communication spécialisée dans les questions d'image. Ajoutons encore en guise d'introduction que les réflexions ont également été nourries par les résultats des enquêtes menées dernièrement par la Haute école de gestion Arc. La signature est la suivante :

Le Val-de-Travers Qualités naturelles

Pourquoi une signature ? Certaines collectivités publiques ont en effet fait le choix d'un logo. Si celui-ci peut s'avérer percutant, il peut aussi se confronter à plusieurs obstacles : celui du goût (difficile de plaire à tout le monde), des modes ou encore de la difficile cohabitation avec des marques disposant déjà de leur propre logo.

Une signature permet à l'inverse de porter davantage l'attention sur le fond, l'enjeu n'étant pas tant de lui donner une force graphique que de l'imposer dans les faits. La signature a aussi pour elle l'avantage d'une certaine modestie, à laquelle la région n'est pas insensible. Ainsi que le déterminant l'indique, la signature déborde du cadre communal. Les réflexions menées par le groupe de travail ont montré que si l'objectif est de mieux faire connaître Val-de-Travers, le respect des limites communales n'avait, ici, que peu d'importance.

En effet, l'élément sur lequel nous pouvons nous appuyer est avant tout « le » Val-de-Travers. Ce « le » permet d'imposer la région comme une marque qui, dans ses grandes lignes et dans ses principales qualités, se décline d'une même façon que l'on parle de Val-de-Travers, des Verrières ou de La Côte-aux-Fées. Partageant cette vision régionale, le Conseil communal de Val-de-Travers a ainsi proposé aux deux communes voisines de s'inscrire dans une démarche partagée, ce qu'elles ont accepté.

Quant au choix de la signature elle-même, on l'oublie parfois à y vivre, mais la région regorge

HISTORIQUE

de qualités dont elle peut se prévaloir naturellement. Paysage, patrimoine bâti, vie locale et associative, infrastructures, relations humaines : les enquêtes de la HEG-Arc l'ont bien montré, les raisons qui contribuent au fort taux de satisfaction de ses habitants envers la commune ne manquent pas... Même la gestion de la commune et la qualité de ses services y étaient relevées !

Ainsi, ces qualités dont le Val-de-Travers peut se prévaloir sont suffisamment fortes et... naturelles pour y asseoir l'identité de la région.

La signature a trouvé dès janvier 2016 une première application dans la nouvelle version de la page d'information communale publiée dans le Courrier du Val-de-Travers. Cette page, voulue plus attractive qu'aujourd'hui, comporte désormais une illustration valorisant ces qualités naturelles.

107. Le 22 septembre 2015 – première initiative communale : lutte des communes contre les reports de charges du Conseil d'Etat

Les grandes communes neuchâteloises n'acceptent pas le report de charges prévu par l'Etat de Neuchâtel dans la forme où ce report est envisagé.

Par voie d'initiative communale, les Conseils généraux du Locle, de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et de Val-de-Travers demandent au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de mener ensemble, avec les communes, l'étude de l'assainissement des finances des collectivités publiques en vue de présenter un rapport complet sur le sujet. Dans l'attente de ce rapport, l'Etat renoncera à tout report de charges vers les communes et à toute captation de recettes auprès de ces dernières.

Le Législatif de Val-de-Travers a accepté à l'unanimité cette initiative communale lors de sa séance du 28 septembre 2015.

108. Le 16 novembre 2015 – soutien au commerce de proximité

« J'achète ici Val-de-Travers. » Concrétisant les réflexions menées début 2015 lors de plusieurs ateliers et réalisé selon le même modèle participatif, un autocollant est dès aujourd'hui apposé sur les vitrines de nombreux commerces du Val-de-Travers. Son message est simple et s'affiche en couleurs vives, traduisant la volonté

des petits commerces de se battre avec leurs qualités : l'accueil, le conseil et la disponibilité.

Face à la concurrence des centres commerciaux, du commerce en ligne et du tourisme d'achat, la situation s'est tendue pour les commerces de proximité, plus encore dans les régions frontalières. Cette action de communication, qui s'étendra prochainement à des sacs frappés du même slogan, cherche à sensibiliser les habitants de la région et les hôtes de passage à l'importance de l'achat local.

Dans un rapport de 2013 réalisé avec l'appui du Canton de Neuchâtel et de la Banque Cantonale Neuchâteloise, la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) s'alarmait du déclin que connaît le commerce de détail depuis quelques années.

« L'emploi ainsi que le nombre d'établissements diminuent, la croissance est faible et les prix sont sous pression en raison de la force de la monnaie nationale », laquelle s'est encore accentuée depuis l'abandon du taux plancher. La CNCI relevait que le commerce de proximité « est pourtant stratégique pour le canton de par son importance : un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards de francs, près de 7 % de l'emploi et une part dans le PIB de 10 % ». Cette importance ne comporte pas qu'une dimension économique. Favorisant le lien social, contribuant à la qualité de vie, soutenant activement la vie associative, le commerce de proximité est l'une des composantes essentielles de régions comme la nôtre.

L'enquête menée fin 2014 auprès de la population avec la HEG-Arc en avait d'ailleurs souligné l'importance. Encore trop peu intégré dans les politiques fédérales de soutien au développement économique, ce secteur est, pour Val-de-Travers, l'un des piliers du crédit de promotion démographique et économique voté par le Conseil général.

Dessiné et imprimé à Val-de-Travers, cet autocollant se décline en deux variantes (« Je mange ici » et « Je sors ici »), de façon à montrer l'étendue des activités marchandes de la région. Le groupe de travail qui l'a conçu et qui réunit la commune et une dizaine de commerçants planche désormais sur d'autres actions visant à fidéliser et étendre la clientèle.

HISTORIQUE**109. Le 25 novembre 2015 – initiative Barak**

L'initiative populaire communale « Pour permettre au Centre de jeunesse Barak de perdurer et de se développer », du 3 juin 2015, a été faite en temps utile et a recueilli le minimum de 890 signatures valables, correspondant au 10 % des électeurs de la commune, exigé par l'article 115 et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

1'178 signatures ont été déposées dans le délai prescrit, dont 1'092 sont valables et 86 nulles. Conformément aux dispositions de l'article 1.102 de notre règlement général de commune (RG), notre Conseil communal dispose d'un délai de 6 mois pour la transmettre, accompagnée d'un rapport, au Conseil général. Cet objet figure à l'ordre du jour de la séance du Législatif du 14 mars 2016.

110. Le 20 novembre 2015 – scrutin humanitaire

Comme il est de tradition, les élèves de 11^{ème} année de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau ont choisi le bénéficiaire du montant de 22'000 francs octroyé par notre commune au titre de l'aide au développement. Leur choix s'est porté sur Médecins du monde, association basée à Neuchâtel, pour son projet de lutte contre la drépanocytose au Bénin.

Le vote a révélé une préférence très marquée des élèves à soutenir ce projet plutôt que celui de l'association Echanges Agadez Niger, qui portait sur la scolarisation d'enfants abandonnés et l'alphabétisation d'adolescents et de jeunes adultes.

Première maladie génétique dans le monde, la drépanocytose touche 50 millions de personnes, principalement en Afrique subsaharienne, aux Antilles et en Inde. Elle se traduit par une déformation des globules rouges, qui vont bloquer la circulation normale du sang vers les organes vitaux et provoquer des douleurs intenses. Au Bénin, 80 % des enfants drépanocytaires meurent avant l'âge de 5 ans. L'action de Médecins du Monde vise à permettre un diagnostic précoce et un suivi de la maladie. Le montant versé par la Commune permettra de contribuer directement à la mise en place d'une antenne dans la ville de Parakou, deuxième plus grande cité du pays.

Quant au double projet d'Echanges Agadez Niger, il trouvera son financement par le biais de Latitude 21, la fédération neuchâteloise de coopération au développement, partenaire de la commune et de l'école dans cette action mêlant aide au développement et éducation à la citoyenneté.

111. Le 1^{er} décembre 2015 – ouverture du cabinet médical

Avec 8 médecins généralistes sur 11 qui partiront en retraite durant ces prochaines années, la pénurie qui s'annonce dans la région du Val-de-Travers est inquiétante.

Pour remédier à cette situation qui préoccupe le Conseil communal depuis plusieurs années, la Commune de Val-de-Travers annonçait le 13 février 2015 le lancement d'un partenariat public-privé, en étroite collaboration avec Mme et M. Monique et Michel Parmigiani, visant à la mise sur pied d'un cabinet médical de groupe sur le site de l'ancienne CPHM, sise ruelle Rousseau 2 à Fleurier. Ce partenariat se traduit de la manière suivante : un investissement 100 % privé avec le soutien de la commune sous forme de recherche active de médecins et de garantie de loyers pour les locaux inoccupés pendant une période définie.

Alors que le but visé était de débiter une activité médicale avant janvier 2016, le Conseil communal a le plaisir d'annoncer que cet ambitieux objectif est atteint avec l'ouverture du cabinet collectif pour le 1^{er} décembre 2015 déjà.

112. Le 29 novembre 2015 – référendum patinoire

31,7 % des habitants de Val-de-Travers se sont rendus aux urnes (cf 22 avril 2015) et 1'497 électeurs (53,06 %) ont accepté la vente de la patinoire de Fleurier à la société anonyme CPF prochainement créée contre 1'296 non (45,94 %) et 28 votes blancs (1 %).

Le Conseil communal de Val-de-Travers a pris acte avec une grande satisfaction du résultat de cette votation. Après le Conseil général, qui avait soutenu cette proposition de l'Exécutif à une large majorité, c'est au tour de la population d'en faire autant.

Cette décision permettra d'avancer désormais rapidement dans ce projet enthousiasmant, qui vise à remettre à CPF SA ce bâtiment et ses infrastructures, le terrain et la salle de sport

HISTORIQUE

attenance restant propriété communale. CPF SA va ainsi pouvoir s'atteler à la rénovation indispensable de la patinoire, qui profitera à l'ensemble de la région.

Futur détentrice de 10 % du capital-actions de la société, la Commune de Val-de-Travers restera impliquée dans ce projet, qu'elle soutiendra par ailleurs par un prêt de 810'000 francs. Elle versera en sus annuellement une subvention de 300'000 francs à CPF SA, permettant de maintenir l'accès des écoles et du public à la patinoire aux conditions actuelles. De mêmes garanties ont été données aux utilisateurs principaux de la patinoire hors période de glace.

Novateur et prometteur, ce partenariat public-privé dispose désormais d'une complète légitimité politique pour se concrétiser.

113. Le 7 décembre 2015 – budget 2016 : passage au MCH2 et crédits d'engagements

Premier budget élaboré selon les recommandations du MCH2 (Manuel comptable harmonisé 2), celui de l'exercice 2016 n'a pas été des plus aisés à appréhender. Nouvelle terminologie, nouvelle présentation, nouveaux enjeux : les comparaisons avec les exercices précédents sont difficiles à établir. Le risque de s'y perdre est d'autant plus grand que ce budget est marqué par une détérioration du contexte dans lequel évolue Val-de-Travers. Cette évolution subie par notre commune et qui pourrait être durable, marque de son empreinte le nouveau règlement communal des finances, lequel introduit un assouplissement temporaire des mécanismes de maîtrise des finances.

Ce règlement introduit également de nouveaux outils tirés de la Loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFINEC) qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Notre commune avait déjà mis en pratique certaines de ses dispositions, notamment :

- Plan financier et des tâches. Ce nouvel outil remplacera la planification financière quadriennale que nous connaissions déjà, tout en gardant le rythme (vision sur les trois exercices suivants celui lié au budget présenté). A noter que si la LFinEC impose l'usage du PFT, notre commune avait ici

aussi pris une longueur d'avance en introduisant dès ses débuts cette pratique ;

- Le Législatif, en nommant l'organe de révision, a fait aussi en 2015 usage d'une disposition introduite par la LFinEC ;
- L'outil de la réserve conjoncturelle a été utilisé dès la clôture des comptes 2014. Cette réserve a été dotée d'un montant de 600'000 francs grâce au bon résultat du dernier exercice ;
- L'outil du préfinancement avait même été employé avant que la législation ne l'introduise formellement. L'exercice 2012 avait vu la mise en place d'un préfinancement pour l'assainissement de prévoyance.ne. Cette réserve avait été complétée en 2013, puis utilisée en 2014. Elle a conservé un solde pour la dernière phase de l'assainissement en 2019. Une deuxième réserve de préfinancement a ensuite été mise en place lors du bouclage 2014 pour préfinancer le passage au principe d'échéance.

A celles-là, s'ajoutent aussi plusieurs types de crédits, notamment :

- Crédit d'engagement, qui peut se décliner sous les formes suivantes :
 - Crédit-cadre
 - Crédit d'objet
 - Crédit d'étude
- Crédit complémentaire
- Crédit budgétaire
- Crédit supplémentaire
- Crédit urgent

Au cours de la séance du Conseil général du 7 décembre 2015, outre l'adoption du règlement des finances et du budget 2016, 3 crédits-cadres étaient au menu :

- Crédit-cadre de 190'000 francs pour l'amélioration de la desserte forestière ;
- Crédit-cadre de 600'000 francs pour le renouvellement du parc véhicules du service de la voirie ;
- Crédit-cadre de 800'000 francs pour la réfection de toitures de plusieurs bâtiments.

Le concept des crédits-cadres a été apprécié et relevé tant par le Législatif que par l'Exécutif. En effet, ils offrent davantage de souplesse et de réaction au Conseil communal, avec une

HISTORIQUE

implication plus grande des commissions concernées et avec pour effet d'alléger l'ordre du jour des prochaines séances du Législatif.

Ensuite, le Conseil général s'est formellement prononcé sur le budget 2016. Les amendements proposés par le Conseil communal – faisant suite aux décisions prises par le Grand Conseil lors de sa dernière session – ont été acceptés sans débat et ont permis de réduire le déficit de 407'000 francs, le ramenant à 2'768'836 francs. Quant au budget dans son ensemble, il a été accepté par le Législatif par 28 oui contre 2 non et une abstention. Son résultat – excédent de charges de 2'768'836 francs – respecte ainsi la limite de déficit prévue par le nouveau règlement des finances. Ce budget autorise un montant maximal des investissements pour 2016 de 1'860'800 francs.

114. Année 2016 – rencontre avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 27 janvier, Conseil communal de Val-de-Ruz ;
- 1er septembre, Conseil d'Etat ;
- 14 septembre, Conseil communal de La Chaux-de-Fonds.

115. Le 24 février 2016 - festivités

Le temps est à la fête au Centre social de l'asile à Couvet :

Prix citoyen 2016	M. Jacques Béguin
Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2015	Mme Claudine Grisel

116. Les 26 et 27 mars 2016 – capitale du changement d'heure

Le passage à l'heure d'été a été fêté avec le « Pain des horlogers », grâce à une collaboration entre les boulangers et les entreprises horlogères. Ce pain sera en vente lors de chaque changement d'heure.

117. Le 23 avril 2016 – journée des naissances

A l'occasion de la journée des naissances en l'honneur des enfants nés en 2015, les familles se sont retrouvées pour dédicacer une réalisation liée à la nature. Cette année, cette

journée a été marquée par la plantation d'un verger à Fleurier.

118. Le 18 mai 2016 – réception des personnes naturalisées

Le 18 mai s'est tenue la traditionnelle réception des personnes naturalisées, laquelle a réuni 36 nouveaux citoyens suisses. Cette cérémonie accueillait les personnes ayant reçu leur naturalisation entre mi-mai 2014 et mi-février 2016.

119. Le 27 mai 2016 – fin de la législature

Lors de la dernière séance de la législature, le Législatif a approuvé les comptes 2015 bouclant sur un excédent de revenus de 2'269'381.83 francs.

120. Le 1^{er} juin 2016 – l'équipe médicale du cabinet collectif est au complet

Avec l'installation des médecins de famille, le cabinet collectif de Fleurier affiche complet depuis le 1^{er} juin. L'occasion est donnée aux Autorités communales de remercier les époux Parmigiani pour leur remarquable engagement en faveur de la relève médicale.

121. Le 5 juin 2016 – élections communales

Le peuple élit le Conseil général de la législature 2016-2020. Ses 41 sièges se répartissent comme suit :

- Parti libéral-radical : 14
- Parti socialiste : 13
- Parti ouvrier et populaire : 2
- Les Verts, écologie et liberté : 3
- Union démocratique du centre : 9

122. Le 23 juin 2016 – séance de constitution des Autorités

Le Conseil général tient sa séance de constitution et élit en la personne de Pierre-Alain Wyss (PLR) son premier président, ainsi que le Conseil communal. Ses membres sont Messieurs Yves Fatton (parti libéral-radical), Thierry Michel (parti libéral-radical), Christian Mermet (parti socialiste), Frédéric Mairy (parti socialiste) et Mme Chantal Brunner (parti libéral-radical).

Malgré ses neuf sièges obtenus au Législatif communal, l'Union démocratique du centre se

HISTORIQUE

voit refuser son entrée au Conseil communal par les autres groupes.

123. Le 24 juin 2016 – bureau du Conseil communal

Dans le cadre de sa séance hebdomadaire et conformément aux dispositions du règlement général de commune, le Conseil communal a procédé à la nomination de son bureau pour la période 2016-2017 :

- Président : Yves Fatton (PLR)
- Vice-président : Thierry Michel (PLR)
- Secrétaire : Christian Mermet (PS)
- Membres : Chantal Brunner (PLR)
Frédéric Mairy (PS)

124. Le 30 juin 2016 – lancement d'un réseau wifi public

En partenariat avec plusieurs acteurs privés, les utilisateurs du wifi au Val-de-Travers disposent désormais d'un même portail d'accès disponible gratuitement dans plusieurs endroits sis sur le territoire communal.

125. Le 31 août 2016 – remise des prix des mérites sportifs et culturels 2016

Dans le cadre du comptoir de Val-de-Travers, le Conseil communal a décerné les prix sportifs et culturels 2016. Les lauréats sont :

- Prix coup de cœur sportif : FC Fleurier
- Prix coup de cœur culturel : Daniel Schelling
- Prix espoir sportif : Gabin Dubois
- Prix espoir culturel : Clémence Mermet
- Prix engagement bénévole sportif : Walter Erb
- Prix engagement bénévole culturel : Thérèse Roy
- Prix encouragement sportif : Frédéric Tosato
- Prix encouragement culturel : Steve Muriset
- Prix mérite sportif : Anthony Huguenin
- Prix mérite culturel : Marie et Pierre-André Delachaux
- Prix du public : Anthony Rossetti pour son parcours en Modèle-Air

126. Le 6 septembre 2016 – réception des nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants dans notre commune depuis le 1^{er} août 2015 jusqu'au 31 juillet 2016

ont été accueillis lors d'une réception organisée dans le hall du Centre sportif. Cette troisième cérémonie a réuni 69 adultes et 18 enfants.

127. Le 25 septembre 2016 – le peuple dit non au référendum concernant la modification partielle du plan d'aménagement local de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus »

Par 1'324 non contre 1'889 oui, le référendum déposé par les opposants du parc éolien a été refusé par le peuple qui a ainsi validé la modification partielle du plan d'aménagement local de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus ». Ainsi, la population de Val-de-Travers a réaffirmé son soutien au développement d'un parc éolien raisonnable intégrant un respect particulier de la population et de la nature.

128. Le 14 novembre 2016 – programme de législature

Le programme de législature 2016-2020 s'articule sur les Qualités naturelles et se décline via 11 fiches consacrées au développement démographique et 5 fiches consacrées au développement économique.

129. Le 17 novembre 2016 – scrutin humanitaire

Comme chaque fin d'année, les élèves de dernière année de l'école Jean-Jacques Rousseau ont été appelés à choisir le bénéficiaire des 22'000 francs octroyés par la commune au titre de l'aide au développement. Cette année, leur vote s'est porté sur un projet de lutte contre l'endettement à Madagascar.

130. Le 29 novembre 2016 – composition du Conseil communal

La conseillère communale Mme Chantal Brunner annonce sa démission avec effet au 28 février 2017. La séance extraordinaire pour élire un nouveau membre est fixée au 23 janvier 2017.

131. Le 12 décembre 2016 – budget 2017 : baisse des rentrées fiscales

Présentant des charges totales de 68,4 millions de francs, le budget 2017 est relativement proche de celui de l'exercice précédent, de 69,1 millions. Le déficit projeté est lui aussi presque identique, se montant à 2,6 millions. Il

HISTORIQUE

respecte la limite définie par le règlement communal des finances adopté fin 2015.

Signe de la difficulté des temps, cette limite n'a pu être respectée qu'en prélevant près de 800'000 francs à la réserve de politique conjoncturelle et en opérant les derniers correctifs liés au changement de plan comptable. Ces opérations compensent la perte des revenus fiscaux, avant tout ceux des personnes morales, qui diminuent fortement.

En dépit de ce déficit important, représentant près de 4 % des charges, les finances communales restent saines. Les résultats positifs affichés sans discontinuer depuis la fusion, l'amélioration des différents indicateurs (fortune en hausse, dette en baisse) et la capacité de Val-de-Travers à anticiper les obstacles à venir (création de réserves pour l'assainissement de la caisse de pensions ou de politique conjoncturelle) ont conduit le Conseil communal à ne céder à aucune précipitation.

Ainsi, s'il reste marqué par une ferme maîtrise des charges communales et par la rigueur affichée depuis 2009, ce budget ne s'accompagne pas d'un nouveau programme d'économies. La lecture que fait le Conseil communal de la situation reste celle d'une crise conjoncturelle et d'un déficit qui, dès lors, l'est tout autant. Il conviendra également de connaître encore l'impact précis des reports de charges du Canton et l'aboutissement des réformes en cours sur le plan cantonal, dossiers qui préoccupent l'Exécutif tout autant que le contexte économique.

Le Conseil communal est toutefois conscient que si la crise économique devait durer et les décisions cantonales péjorer les finances communales, des mesures s'avèreraient nécessaires. La structure communale étant déjà relativement réduite, il n'y aura d'autre choix que de redimensionner, voire supprimer des prestations. De telles mesures ne seraient pas sans conséquence sur l'attractivité de la commune et sur le déploiement du programme de législation du Conseil communal.

Ainsi, le Conseil communal affiche un état d'esprit contrasté. D'un côté, il nourrit des inquiétudes sérieuses quant aux années à venir, sur fond de programme d'assainissement des finances cantonales et d'absence possible de reprise économique. D'un autre, s'appuyant notamment sur une fortune qui n'a cessé

d'augmenter depuis la fusion et sur plusieurs projets à venir, il reste porté par la conviction que Val-de-Travers saura faire face aux défis futurs. C'est cette conviction qui le conduira à solliciter du Conseil général des investissements qui dépasseront rapidement le cadre fixé par le frein à l'endettement, mais qui lui semblent nécessaire pour permettre à Val-de-Travers de continuer d'aller de l'avant.

132. Le 29 décembre 2016 – carnet noir

Le 1^{er} lauréat du Prix citoyen de Val-de-Travers, M. Jacques André Steudler, est décédé.

133. Le 31 décembre 2016 – EcoVal quitte le giron communal

EcoVal quitte la commune et change de statut au 1^{er} janvier 2017. Ce programme d'emploi temporaire spécifique rejoindra l'Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO).

134. Année 2017 – rencontre avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 25 janvier, Conseil communal de Val-de-Ruz ;
- 7 février, Mairie de Pontarlier ;
- 28 mars, Municipalité de Ste-Croix ;
- 27 septembre, Conseil d'Etat.

135. Le 23 janvier 2017 – élection au Conseil communal

Lors de sa séance, le Législatif a élu M. Christophe Calame conseiller communal, pour succéder à Mme Chantal Brunner, démissionnaire.

136. Le 1^{er} février 2017 – bureau du Conseil communal

Dans le cadre de sa séance hebdomadaire et conformément aux dispositions du règlement général de commune, le Conseil communal a procédé à la nomination de son bureau suite à la démission de Mme Chantal Brunner :

- Président : Yves Fatton (PLR)
- Vice-président : Thierry Michel (PLR)
- Secrétaire : Christian Mermet (PS)
- Membres : Christophe Calame (PLR)
Frédéric Mairy (PS)

HISTORIQUE**137. Le 24 février 2017 - festivités**

Le temps est à la fête au dicastère des infrastructures, rue des Moulins 28 à Fleurier :

Prix citoyen 2017	M. Lucien Boéchat
Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2016	Mme Albertine Mermet

138. Le 13 mars 2017 – séance du Conseil général

C'est à la majorité qualifiée des $\frac{2}{3}$ que le Conseil général a accepté un crédit de 4,9 millions de francs – l'un des plus importants depuis la naissance de la commune – pour la traversée de Travers. A la suite de la séance, le POP a remis au Conseil communal la pétition « Pour une réouverture large des guichets de la gare de Fleurier », signée par 1'607 personnes.

139. Les 25 et 26 mars 2017 – capitale du changement d'heure

Le passage à l'heure d'été a été l'occasion de découvrir le clocher du temple de Môtiers lors de visites guidées. Ce week-end a aussi été l'occasion de déguster le désormais traditionnel pain des horlogers.

140. Le 27 mars 2017 – obtention du label « qualité II » pour le Centre sportif

Le programme « qualité » de la fédération suisse du tourisme encourage le développement de la qualité et l'assurance qualité dans les entreprises touristiques. Il distingue les entreprises qui se préoccupent en permanence de la qualité et donnent le meilleur d'elles-mêmes pour leurs clients, jour après jour.

Ainsi, après avoir obtenu le label de qualité niveau I en 2014, toujours désireuse de s'améliorer, l'équipe du Centre sportif s'est portée candidate à l'obtention du label qualité niveau II. Sa mise en œuvre a permis d'obtenir de précieuses informations visant à améliorer de manière plus ciblée la qualité des prestations fournies à la clientèle et aux utilisateurs.

Ainsi, le 10 février 2017, la fédération suisse du tourisme a délivré au Centre sportif ce précieux label, qui a pu être obtenu grâce à la contribution de tous les collaboratrices et les

collaborateurs du Centre sportif régional. Un beau travail d'équipe !

141. Le 29 avril 2017 – journée des naissances

A l'occasion de la journée des naissances en l'honneur des enfants nés en 2016, les familles se sont retrouvées pour dédicacer une réalisation liée à la nature. Cette année, cette journée a été marquée par la création d'un biotope communal urbain, en collaboration avec la fondation Alfaset et le Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature.

142. Le 1^{er} juin 2017 – composition du Conseil communal

Le Conseiller communal M. Thierry Michel annonce sa démission avec effet au 30 septembre 2017. La séance extraordinaire pour élire son successeur est fixée au 28 août 2017.

143. Le 16 juin 2017 – comptes et bureau du Conseil général

Les membres du Législatif ont examiné les comptes de l'exercice 2016, acceptés par 34 OUI et 1 abstention. La commune boucle pour la première fois avec un excédent de charges de 1'736'659.29 francs.

Lors de cette séance, le Conseil général a également nommé son bureau 2017-2018 et a élu Mme Christiane Barbey (UDC) à sa présidence.

144. Le 29 juin 2017 – bureau du Conseil communal

Dans le cadre de sa séance hebdomadaire et conformément aux dispositions du règlement général de commune, le Conseil communal a procédé à la nomination de son bureau pour la période 2017-2018 :

- Président : Christian Mermet (PS)
- Vice-président : Frédéric Mairy (PS)
- Secrétaire : Christophe Calame (PLR)
- Membres : Yves Fatton (PLR)
Thierry Michel (PS)

145. Le 10 juillet 2017 – carnet noir

Le lauréat 2017 du Prix citoyen de Val-de-Travers, M. Lucien Boéchat, est décédé.

HISTORIQUE**146. Le 31 juillet 2017 – fête nationale**

La commune a eu le grand honneur d'accueillir, comme oratrice, la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga lors de cette journée ensoleillée, qui a réuni un grand nombre de spectateurs. Belle organisation du JEX !

147. Le 28 août 2017 – élection au Conseil communal

Lors de sa séance, le Législatif a élu tacitement M. Benoît Simon-Vermot conseiller communal, pour succéder à M. Thierry Michel, démissionnaire.

148. Le 14 septembre 2017 – réception des nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants dans notre commune depuis le 1^{er} août 2016 jusqu'au 31 juillet 2017 ont été accueillis lors d'une réception organisée dans le hall du Centre sportif. Cette troisième cérémonie a réuni 73 adultes et 12 enfants.

149. Le 28 octobre 2017 – changement d'heure

Pour célébrer le passage à l'heure d'hiver, une manifestation a été organisée à Môtiers, en lien avec la manière dont l'homme mesurera le temps lorsqu'il vivra sur la planète Mars. Pour l'occasion, la commune a invité le président de Mars Society Switzerland, famille d'associations à travers le monde dont l'objectif est de démontrer que les vols habités en direction de Mars ne relèvent pas de la science-fiction.

Pierre Brisson s'est exprimé sur le changement d'heure auquel on devra procéder lorsque l'on aura colonisé la planète rouge.

150. Le 16 novembre 2017 – scrutin humanitaire

Comme désormais de coutume depuis 7 ans, les élèves de 11^{ème} année de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau ont été invités à choisir le bénéficiaire du montant de 22'000 francs octroyé par la commune au titre de l'aide au développement. Le lauréat est l'association Jéthro.

Ce projet a été choisi par la centaine d'élèves de 11^{ème} année de l'Ecole JJR, qui ont consacré une journée à cette thématique.

Basée aux Ponts-de-Martel, l'association Jéthro déploie son action dans l'un des pays les plus pauvres au monde, le Burkina Fasso. Les causes de cette pauvreté y sont multiples, entre

l'explosion démographique, les changements climatiques et les pratiques agricoles souvent inadaptées.

Jéthro y agit en proposant des formations à l'agro-écologie et du soutien au développement agricole. Favorisant des pratiques innovantes, écologiques et facilement adaptables par les familles paysannes, l'association travaille avec la volonté de moderniser le secteur, que partage le gouvernement du pays.

151. Le 22 novembre 2017 – 18-22 de l'apprentissage

Organisé pour la première fois, le « 18-22 de l'apprentissage » a réuni une vingtaine d'entreprises formatrices et quelque quarante jeunes du Val-de-Travers à la grande salle de Couvet. Une bonne trentaine de places d'apprentissage étaient proposées sous la forme d'entretiens de quinze minutes, auxquels les candidats – en 11^e année ou sans place d'apprentissage pour la rentrée d'août 2018 – s'étaient préalablement inscrits.

Les premiers échos reçus des entreprises, actives dans des secteurs divers (santé, horlogerie, restauration, commerce de détail, électricité, coiffure, menuiserie...), se sont révélés très positifs.

Pour les jeunes, l'enjeu était avant tout d'obtenir des stages qui leur permettront de confirmer leur motivation et leur intérêt pour les formations envisagées. Il s'agissait aussi pour beaucoup de se confronter pour la première fois à un entretien d'embauche et d'acquérir ainsi des expériences utiles pour la suite.

152. Le 11 décembre 2017 – budget

Présentant des charges totales de quelque 70 millions de francs, le budget 2018 de Val-de-Travers affiche un déficit de 3,3 millions. Le résultat attendu est proche de celui de 2017. Convaincu que la reprise se dessine, le Conseil communal reste relativement confiant, d'autant que la commune a les moyens de faire face à quelques exercices difficiles.

153. Année 2018 – rencontre avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 6 février, Conseil communal de Val-de-Ruz ;
- 22 mai, Conseil communal de Neuchâtel ;

HISTORIQUE

- 27 septembre, Conseil communal de la Grande-Béroche.

154. Le 11 janvier 2018 – passage de la tempête Eleanor/Burglind

La tempête Eleanor/Burglind qui a balayé une partie de l'Europe occidentale et les importantes précipitations qui l'ont suivie ont provoqué de nombreux dégâts dans notre région, principalement dans les villages de Boveresse, Buttes, Couvet, Fleurier, Noiraigue, St-Sulpice et Travers. Par chance, les dommages ont été exclusivement matériels.

Dès la première alarme le mercredi 3 janvier, un organe de conduite régional (OCRg) a été activé par les autorités communales pour analyser, évaluer et mener à bien les différentes opérations sur le territoire vallonnier. En parallèle, l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN) a aussi été constitué pour pouvoir gérer la problématique à l'échelle cantonale.

Ces deux comités de pilotage ont permis la coordination de toutes les organisations partenaires de la protection de la population ici et ailleurs dans le Canton.

Dans notre district, les inondations, chutes d'arbres, coupures d'électricité, fermetures de routes et dommages matériels ayant été légion, les différents services communaux et cantonaux ont dû intervenir sans discontinuer sur de nombreux terrains durant plusieurs jours.

155. Le 29 janvier 2018 – intempéries au Val-de-Travers

Après le passage de la tempête Eleanor/Burglind, les Vallonniers ont espéré pouvoir être tranquilles pour quelque temps. Las, les conditions météorologiques en ont décidé autrement.

Ainsi, entre le samedi 20 et le mercredi 24 janvier, pas moins de 96 litres d'eau par m² sont tombés, gonflant tous les cours d'eau et les poussant en de multiples endroits hors de leur lit. A la source de l'Areuse à St-Sulpice, le débit est monté jusqu'à 47 m³ d'eau par seconde, ce qui correspond à un niveau de danger 3 (sur 5). Plusieurs étendues d'eau se sont créées, faisant du Val-de-Travers une station balnéaire éphémère.

Pour parer à toute éventualité, un organe de conduite régional (OCRg) a été activé dès le lundi 22 janvier à 13h30, mettant en alerte plusieurs services communaux.

Du côté des sapeurs-pompiers, le SDIS Valtra (service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers) est intervenu à 49 reprises en deux jours ; tous les villages du district, à l'exception de La Côte-aux-Fées et Boveresse, ont été affectés par des inondations. Comme lors de la précédente inclémence du temps, les dommages ont été exclusivement matériels.

156. Le 24 février 2018 - festivités

Le temps est à la fête au local des ambulances à la Grand'rue à Couvet :

Prix citoyen 2018	M. Bernard Schneider
Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2017	Mme Céline Queste

157. Le 25 mars 2018 – changement d'heure

Lors du passage à l'heure d'été, le pain des horlogers a vécu sa cinquième édition.

Le pain des horlogers connaît un succès croissant et est le résultat d'une collaboration réussie entre tous les boulangers du Val-de-Travers. Il est concocté selon une recette exclusive, composée de produits locaux.

158. Le 13 avril 2018 – réception des nouveaux citoyens

La traditionnelle réception des nouveaux citoyens s'est déroulée le 13 avril et a réuni 38 nouveaux citoyens.

Cette année, Mme Johana Cherbuin, qui fêtait son anniversaire ce jour-là, a donné à l'Assemblée une allocution pleine d'espoir pour la jeunesse.

M. Christian Bingelli, le président de Neuchâtel Xamax FCS, était l'orateur officiel et son message a rappelé qu'avec de la passion, on arrive à renverser des montagnes.

159. Le 28 avril 2018 – journée des naissances

A l'occasion de la journée des naissances en l'honneur des enfants nés en 2017, les familles

HISTORIQUE

se sont retrouvées pour dédicacer une réalisation liée à la nature. Cette année, cette journée a été marquée par la création d'une allée d'arbres entre Môtiers et Boveresse, entre la mobilité douce et la route cantonale.

160. Le 4 juin 2018 – le Conseil général pose des pierres pour l'avenir

Lors de sa séance extraordinaire, le Conseil général a accepté le rapport PRIMA (introduction de l'allemand dès le cycle 1), ainsi que l'évolution des structures d'accueil (construction d'une nouvelle aile à Longereuse).

161. Le 5 juin 2018 – réception des personnes naturalisées

Le 5 juin s'est tenue la désormais traditionnelle réception des personnes naturalisées, laquelle a réuni 18 nouveaux citoyens et 12 enfants. Cette cérémonie accueillait les personnes ayant reçu leur naturalisation entre mi-février 2016 et fin mars 2018.

162. Le 22 juin 2018 – comptes et bureau du Conseil général

Les membres du Législatif ont examiné les comptes de l'exercice 2017, acceptés à l'unanimité. La commune boucle avec un bénéfice de 1'045'995.27 francs.

Lors de cette séance, le Conseil général a également nommé son bureau 2018-2019 et a élu Mme Antoinette Hurni (PS) à sa présidence.

163. Le 27 juin 2018 – bureau du Conseil communal

Dans le cadre de sa séance hebdomadaire, le Conseil communal a procédé à la nomination de son bureau pour la période 2018-2019 :

- Président : Frédéric Mairy (PS)
- Vice-président : Christophe Calame (PLR)
- Secrétaire : Yves Fatton (PLR)
- Membres : Benoît Simon-Vermot (PLR)
et Christian Mermet (PS)

164. Le 19 novembre 2018 – scrutin humanitaire

Pour la 8^{ème} fois, les élèves de 11^{ème} année de l'École Jean-Jacques Rousseau ont été invités à choisir le bénéficiaire du montant de 22'000 francs octroyé par la commune au titre de l'aide au développement. Cette année, les

élèves ont plébiscité l'association REA Suisse (Réhabilitation Education Aide sociale), active au Congo et basée au Landeron.

Ce soutien contribuera au développement de la formation professionnelle de jeunes Camerounais. Les faibles taux de formation des Camerounais sont en effet l'une des causes des problèmes sociaux du pays, à laquelle cherchent à remédier les autorités camerounaises, avec la contribution d'associations privées. REA Suisse est présente dans ce pays depuis 2004.

165. Le 10 décembre 2018 – budget

Affichant un total de charges de quelque 69 millions de francs, le budget 2019 de Val-de-Travers présente un déficit de 3,5 millions.

Le montant est important, d'une même ampleur que celui de 2018, à la différence près que ce dernier incluait un prélèvement de 1,1 million de francs à la réserve de politique conjoncturelle. Rien de tel cette fois, le règlement des finances ne le permettant. Bien que la situation s'améliore un peu, elle demeure préoccupante, même si la limite de déficit imposée par les mécanismes de maîtrise des finances est pleinement respectée et que la fortune communale permet encore de « faire le dos rond » en attendant que la reprise se confirme.

166. Année 2019 – rencontres avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 16 janvier, Conseil communal de la Ville du Locle ;
- 29 janvier, Conseil communal du Val-de-Ruz ;
- 4 février, Mairie de Pontarlier ;
- 9 avril, Conseil d'Etat ;
- 19 juin, Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds.

167. Le 24 février 2019 – festivités

Le temps est à la fête au chauffage à distance à Couvet :

Prix citoyen 2019	Mme Stéphanie Geiser Berthoud
--------------------------	-------------------------------

HISTORIQUE

Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2018	Plonk & Replonk
--	-----------------

168. Le 7 mars 2019 – réception des nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants dans notre commune depuis le 1^{er} août 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 ont été accueillis lors d'une réception organisée à la salle Fleurisia. Cette quatrième cérémonie a réuni 49 adultes et 7 enfants.

169. Le 6 avril 2019 – changement d'heure

La Commune de Val-de-Travers prend, ce printemps, quelques jours supplémentaires pour célébrer le passage à l'heure d'été. Elle le fait en proposant une conférence publique en élargissant le cadre de sa réflexion et en anticipant la suppression du changement d'heure annoncée pour 2021 par la Commission européenne : que représente une heure de plus ou de moins au regard de l'urgence climatique et comment le Grand Nord enregistre-t-il le temps qui passe ?

Le traditionnel Pain des horlogers a quant à lui vécu sa sixième édition avec toujours autant de succès.

170. Le 12 avril 2019 – réception des nouveaux citoyens

La traditionnelle réception des nouveaux citoyens s'est déroulée le 12 avril et a réuni 58 jeunes gens fêtant leurs 18 ans.

M. Léonard Schneider, assistant-doctorant en climatologie appliquée, était l'orateur officiel et son message portait sur les enjeux climatiques et écologiques du 21^{ème} siècle.

171. Le 16 mai 2019 – lancement d'un concours d'architecture pour l'extension du collège de Longereuse

Dans le respect de la ligne très largement soutenue par le Conseil général de Val-de-Travers pour le développement des infrastructures scolaires et d'accueil extrafamilial, le Conseil communal franchit une nouvelle étape vers une augmentation substantielle de son offre en places d'accueil pré et parascolaire, mais aussi vers de nouvelles

perspectives d'organisation de l'école et des services du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement.

Une analyse détaillée des besoins, comprenant une estimation des surfaces et volumes nécessaires, a été réalisée, ainsi qu'une première estimation de l'investissement à consentir. Le projet d'extension se présente sous la forme d'une base indivisible de fonctions à satisfaire par l'ensemble des projets concourant et de quelques options qui pourront l'être également, au gré des créateurs et donner ainsi aux autorités la liberté de faire un choix approprié, compte tenu de l'évolution de l'environnement économique et politique dans lequel se trouvera notre commune au moment de se lancer définitivement dans cette aventure.

Si tout se passe comme prévu, une structure préscolaire de 50 places d'accueil verra le jour, de nouveaux locaux permettront la réunification des bibliothèques publique et scolaire, de nouveaux espaces faciliteront la prise des repas de midi aux élèves dans des locaux appropriés, de nouvelles salles de classe et espaces dédiés aux services socio-éducatifs et de santé scolaire pallieront le sérieux manque de place dont souffrent nos collègues à l'heure actuelle.

Dans les fonctions jugées également nécessaires par le Conseil communal, mais laissées à titre d'options dans le programme pour des raisons financières, se trouvent une structure parascolaire de 40 places, des locaux dédiés aux devoirs surveillés, une salle de gymnastique et une cantine scolaire dont la taille permettrait le passage à la journée continue pour les 300 élèves du cycle 3 fréquentant le collège de Longereuse.

172. Le 21 juin 2019 – comptes et bureau du Conseil général

Les membres du Législatif ont examiné les comptes de l'exercice 2018, acceptés à l'unanimité. La commune boucle avec un déficit de 554'062.17 francs.

Lors de cette séance, le Conseil général a également nommé son bureau 2019-2020 et a élu M. Roland Schorderet (PLR) à sa présidence.

HISTORIQUE**173. Le 1^{er} juillet 2019 – bureau du Conseil communal**

Dans le cadre de sa séance hebdomadaire, le Conseil communal a procédé à la nomination de son bureau pour la période 2018-2019 :

- Président : Christophe Calame (PLR)
- Vice-président : Yves Fatton (PLR)
- Secrétaire : Benoît Simon-Vermot (PLR)
- Membres : Christian Mermet (PS)
et Frédéric Mairy (PS)

174. Le 3 juillet 2019 – carnet noir

La lauréate 2011 du Prix citoyen de Val-de-Travers, Mme Yvette Pluquet, est décédée.

175. Le 24 août 2019 – les 10 ans de la fusion : ça se fête

2009 – 2019 : 10 ans déjà, cela mérite bien une fête !

Afin de célébrer le 10^{ème} anniversaire de la fusion, la Commune a organisé une journée officielle et festive le samedi 24 août, avec le programme suivant :

La journée officielle a débuté à 09h00 par le brunch de la fusion (payant, sur inscription) au Parc Girardier de Môtiers, suivi de la partie officielle agrémentée par la Chorale de l'école et l'Union instrumentale de Fleurier. Après le président de commune (Christophe Calame), la présidente sortante du Conseil des élèves de l'école Jean-Jacques Rousseau (Shanti Faivre) et la représentante du comité de fusion (Johanne Lebel Calame), Monika Maire-Hefti, vice-présidente du Conseil d'Etat, adressera son message au public.

L'apéritif officiel était servi sur le coup de 12h30 avec – Val-de-Travers oblige – l'absinthe communale et le grand vin mousseux môtisan pour enchanter les papilles de chacun ! L'après-midi, tout un chacun pouvait participer au « Rallye – Course d'orientation » autour de Môtiers ou assister à une séance de cinéma au Colisée de Couvet. Toujours au Parc Girardier, à 15h30, la Batterie 14 a fait une démonstration et suivie à 16h00 par la remise des prix du concours de dessin organisé pour les élèves du Cercle scolaire du Val-de-Travers.

A partir de 17h00, place aux concerts, avec les participations des fanfares de Noiraigue, Travers, Môtiers et Saint-Sulpice, ainsi que du Chœur d'hommes du Val-de-Travers et d'un

chœur constitué spécialement pour cette journée, « Les Choristes réunis ». A 20h30, le groupe de jazz *New Orleans Dixie Sextet* montera sur scène et sera suivi par le groupe de rock *Reborn*. La nuit s'est poursuivie par une soirée disco animée par JEX.

Bien entendu, durant toute la manifestation, la cantine proposait des grillades et tenait un bar pour les boissons.

Hormis cette belle journée, la semaine précédente, soit du 19 au 24 août, les citoyens pouvaient partir à la découverte de la commune, que ce soit au Colisée pour (re)découvrir des films mythiques qui font partie de notre patrimoine ou encore à la rencontre des services communaux.

176. Le 5 septembre 2019 – structures d'accueil extrafamilial : nouveau préscolaire à Boveresse

Dès le mois de novembre 2019, une nouvelle structure préscolaire verra le jour au rez-de-chaussée du collège de Boveresse, permettant ainsi le déplacement des enfants fréquentant la crèche de Môtiers dans des locaux plus adaptés à leurs besoins.

177. Le 25 octobre 2019 – changement d'heure

En partenariat avec les Archives de la RTS et la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, la commune de Val-de-Travers fait revivre son riche passé lors d'une soirée publique à Fleurier.

178. Le 30 octobre 2019 – une page va se tourner à Val-de-Travers avec le départ de son premier chancelier

Personnalité connue bien au-delà des frontières de notre région, Alexis Boillat, premier chancelier de Val-de-Travers, prendra sa retraite l'an prochain après avoir œuvré plus de dix ans au service de notre commune.

Le parcours d'Alexis Boillat ne s'arrête toutefois pas à cette dernière décennie passée comme secrétaire général des autorités politiques et responsable de la Chancellerie de la commune unique.

Sa carrière professionnelle a commencé en 1977 au sein de l'ancienne régie fédérale des PTT, notamment comme chef de bureau à Fleurier et remplaçant des buralistes du Val-de-Travers.

HISTORIQUE

Elle s'est ensuite poursuivie aux Verrières où il a officié comme administrateur communal durant huit ans avant de rejoindre l'Etat de Neuchâtel pour devenir l'adjoint du chef du service des communes durant quatre ans.

En 2001, c'est la commune de Fleurier qui décide de l'engager comme administrateur. En 2008, le premier Conseil communal de Val-de-Travers le nomme à son poste actuel de chancelier de la commune naissante.

Quelques chiffres pour illustrer la très longue et très riche carrière d'Alexis Boillat au service des collectivités publiques :

- Ce dernier a côtoyé près de 240 conseillers généraux durant 30 ans, dont 108 à Val-de-Travers ;
- Il a travaillé avec 32 conseillers communaux, dont 10 à Val-de-Travers ;
- Il a suivi environ 170 séances de Conseil général, dont 83 à Val-de-Travers ;
- Et il a participé à plus de 1'250 séances de Conseil communal, dont 530 à Val-de-Travers.

Ces statistiques impressionnantes démontrent l'engagement d'un homme qui a largement agi pour le bien commun et qui peut dorénavant envisager une retraite bien méritée.

179. Le 18 novembre 2019 – scrutin humanitaire

Pour la 9^{ème} fois, les élèves de 11^{ème} année de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau ont été invités à choisir le bénéficiaire du montant de 22'000 francs octroyé par la commune au titre de l'aide au développement. Cette année, les élèves ont plébiscité Cercle scolaire Shaloom, porté par l'Action Jeune Solidaire en République démocratique du Congo.

Il vise à étendre l'école Shaloom déjà construite à Bukavu, une ville du Sud-Kivu désormais pacifiée, mais qui reste fortement influencée par les troubles et guerres civiles à proximité, en raison notamment de la présence de ressources minières. Comme seuls 65 % des enfants y sont scolarisés, l'AJS cherche dès lors à augmenter ce taux afin de permettre aux jeunes de « devenir les citoyens et citoyennes responsables de demain ».

L'autre projet relevait du Centre écologique Albert Schweizer, visant à promouvoir une apiculture durable au Burkina Faso.

180. Le 28 novembre 2019 – résultats du concours d'architecture pour l'extension du collège de Longereuse

Le jury du concours d'architecture pour l'extension du collège de Longereuse s'est réuni pour juger les 17 projets qui lui ont été soumis dans les délais prévus par le concours. Au terme d'une procédure rigoureuse documentée dans son rapport, le jury a attribué les prix suivants :

- 1^{er} prix : « A travers les préaux » du bureau Andrea Pelati Architecte SA à Neuchâtel
- 2^e prix : « Duplo » du bureau IPAS Architectes SA à Neuchâtel
- 3^e prix : « Zig Zag Zoug » du bureau Repele Architecte FAS SIA à Neuchâtel

181. Le 16 décembre 2019 - budget

Avec un déficit de 3 millions de francs pour des charges de 70 millions, le budget 2020 de Val-de-Travers reste proche de celui des exercices précédents. Tout en ayant pris des mesures d'économie, le Conseil communal espère à terme une augmentation des recettes, à laquelle devrait contribuer la baisse de la fiscalité et d'autres actions en faveur de l'attractivité résidentielle.

182. Année 2020 – rencontres avec les Autorités amies

Malheureusement, en cette année 2020, placée sous le signe du COVID-19 et toutes les restrictions que cela a entraînées, le Conseil communal n'a rencontré que :

- 6 février Conseils communaux des Verrières et de La Côte-aux-Fées

183. Le 16 janvier 2020 - Le nouveau chancelier de Val-de-Travers est désigné

Le Conseil communal de Val-de-Travers a choisi son nouveau chancelier en remplacement d'Alexis Boillat qui prendra sa retraite. Christian Reber, actuel secrétaire général aux finances et à l'économie de la Commune prendra ses fonctions le 1^{er} avril prochain.

HISTORIQUE**184. Le 24 février 2020 – festivités**

Le temps est à la fête au Centre sportif de Couvet :

Prix citoyen 2020	Mme Marie-Hermine et M. Pierre-André Delachaux
Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2019	Mme Adriana loset

185. Le 13 mars 2020 – COVID 19 – la commune annule plusieurs événements pour limiter les risques liés à la pandémie

Afin de protéger les habitants de Val-de-Travers et de limiter au maximum les risques sanitaires liés au coronavirus COVID-19, le Conseil communal a décidé de reporter ou d'annuler les événements organisés par ses soins.

Aussi, par mesure de précaution, le Conseil communal a prié tous les habitants de Val-de-Travers de recourir autant que possible aux prestations en ligne, à la messagerie ou au téléphone pour contacter l'administration communale.

Le contact au travers de l'accueil au guichet représentant un facteur important de risque de transmission du virus pour les citoyens et les collaborateurs communaux.

Vu la vulnérabilité de certains bénéficiaires de l'agence AVS/AI, le Conseil communal a décidé de fermer au public le guichet social régional (GSR) de Couvet pour une durée indéterminée.

186. Le 14 mars 2020 – COVID-19 – fermeture des structures d'accueil pré et parascolaires de la commune de Val-de-Travers et des écoles du cercle scolaire du Val-de-Travers

Suite aux décisions prises par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat pour endiguer la pandémie de coronavirus, le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement de la commune de Val-de-Travers communique aux parents les mesures mises en place concernant l'accueil extrafamilial dans les structures communales et la prise en charge d'élèves dans le cadre du cercle scolaire du Val-de-Travers :

Dès lundi matin 16 mars 2020, toutes les structures scolaires, préscolaires, parascolaires

ainsi que les devoirs surveillés seront fermés jusqu'à nouvel avis.

187. Le 17 mars 2020 – COVID-19 – la Commune prend de nouvelles mesures pour protéger la population valloisienne

Dans la ligne des décisions fédérales et cantonales pour contenir la progression du coronavirus (COVID-19), la commune de Val-de-Travers a pris plusieurs mesures drastiques.

Afin de protéger les habitants de Val-de-Travers et de limiter au maximum les risques sanitaires liés au coronavirus (COVID-19), le Conseil communal a pris la décision de fermer au public tous les guichets communaux, le secrétariat du collège de Longereuse ainsi que le Centre sportif. Le marché hebdomadaire ainsi que les dépôts de cendres ont également été annulés.

188. Le 30 avril 2020 – COVID-19 – annulation des manifestations organisées par la commune

Pour la première fois dans son histoire, la Commune décide d'annuler la Foire de Couvet ainsi que l'Abbaye !

189. Le 20 mai 2020 – COVID-19 – Premier bilan financier des mesures de soutien à l'économie locale

Deux mois après le début de la crise sanitaire, le Conseil communal dresse un premier état des lieux des mesures prises à son échelle en faveur de l'économie locale, parmi lesquelles :

- Un soutien au Courrier du Val-de-Travers Hebdo, confronté à une importante baisse de ses recettes publicitaires ;
- Un montant de 10'000 francs a par ailleurs été octroyé à l'association Val'Action pour son récent Challenge solidaire ;
- L'Exécutif a également renoncé à facturer l'usage du domaine public pour les établissements publics, privant la commune d'un montant de plus de 5'000 francs. Il ne facturera pas davantage les agrandissements éventuels des terrasses sur les places et les trottoirs, lesquels restent évidemment soumis à autorisation. Il a par ailleurs mis en suspens le paiement des quelques loyers de locaux commerciaux appartenant à la commune ;

HISTORIQUE

- Le budget dédié aux mesures d'intégration professionnelle a par ailleurs été élargi, afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi.

L'impact global de la pandémie de coronavirus sur les finances des collectivités publiques demandera encore du temps avant de pouvoir être mesuré.

Le Conseil communal a mis les outils nécessaires en place pour pouvoir chiffrer l'impact total de la pandémie, qui pèsera sans nul doute sur les comptes communaux présents et à venir. L'Exécutif n'en reste pas moins attentif à la situation, cherchant à apporter des solutions concrètes lorsqu'elles relèvent de sa compétence.

190. Le 11 juin 2020 – au revoir Centre sportif régional et bienvenue espaceVAL

Après bientôt trois ans de réflexions et de travail, le complexe sportif du Val-de-Travers va connaître un nouvel élan.

La stratégie de positionnement s'articulera autour des initiales « VAL » bien connu pour identifier la région. La nouvelle organisation opérationnelle se présente de la sorte :

Vitalité : des prestations sportives, wellness et bien-être.

Activité : des prestations pour les entreprises, associations, sociétés et manifestations.

Loisirs : des prestations pour toute la famille



191. Le 19 juin 2020 – comptes

Les membres du Législatif ont examiné les comptes de l'exercice 2019, acceptés à l'unanimité. La commune boucle avec un déficit de 2'080'710.49 francs.

En raison de la COVID-19, la fin de la législature a été déplacée à la fin de l'année, aussi, le

Bureau du Conseil général se fera lors de la séance de constitution.

192. Le 25 juin 2020 – carnet noir

Le lauréat 2016 du Prix citoyen de Val-de-Travers, M. Jacques Béguin, est décédé.

193. Le 25 juin 2020 – création d'un fonds de solidarité pour les victimes de la pandémie

Afin d'intensifier le soutien ponctuel aux personnes précarisées par la pandémie de coronavirus, un fonds de solidarité communal a été créé sur décision du Conseil général de Val-de-Travers. Il favorisera la distribution d'aides financière et alimentaire par l'intermédiaire de plusieurs entités sociales déjà actives dans ces secteurs.

194. Le 1^{er} juillet 2020 – bureau du Conseil communal

Dans le cadre de sa séance hebdomadaire, le Conseil communal a procédé à la nomination de son bureau pour la période 2018-2019 :

- Président : Yves Fatton (PLR)
- Vice-président : Benoît Simon-Vermot (PLR)
- Secrétaire : Christian Mermet (PS)
- Membres : Frédéric Mairy (PS)
et Christophe Calame (PLR)

195. Le 25 octobre 2020 – élections communales

Le peuple élit le Conseil général de la législature 2021-2024. Deux nouveaux partis font également leur entrée au Législatif. Ses 41 sièges se répartissent comme suit :

- Parti AGORA : 2
- Parti libéral-radical : 16
- Parti socialiste : 10
- Parti ouvrier et populaire : 3
- Les Verts, écologie et liberté : 3
- Les Verts'libéraux : 1
- Union démocratique du centre : 6

196. Le 27 novembre 2020 – scrutin humanitaire

La 10^e édition de la journée consacrée à la coopération internationale par le Cercle scolaire du Val-de-Travers s'est tenue le 26 novembre 2020. Les élèves de 11^e année ont porté leur choix sur le projet de l'association Paspanga, qui

HISTORIQUE

visé à améliorer les conditions d'accès et de traitement de l'eau dans un village au Burkina Faso.

197. Le 27 novembre 2020 – séance de constitution des Autorités

Le Conseil général tient sa séance de constitution et élit en la personne de André Rosselet (UDC) son premier président, ainsi que le Conseil communal. Ses membres sont Messieurs Christophe Calame (parti libéral-radical), Yves Fatton (parti libéral-radical), Frédéric Mairy (parti socialiste), Benoît Simon-Vermot (parti libéral-radical) et Eric Sivignon (parti socialiste).

Les Verts se voient refuser un siège au Conseil communal par les autres groupes.

198. Le 2 décembre 2020 – bureau du Conseil communal

Le Conseil communal de la législature 2021 – 2024 a tenu sa séance de constitution le mercredi 2 décembre 2020 et a nommé son bureau pour le premier semestre 2021. Sa composition se décline comme suit :

- Président : Yves Fatton (PLR)
- Vice-président : Benoît Simon-Vermot (PLR)
- Secrétaire : Frédéric Mairy (PS)
- Membres : Christophe Calame (PLR)
et Eric Sivignon (PS)

199. Le 14 décembre 2020 – budget

Confronté à une situation difficile depuis 2016, Val-de-Travers s'attend à un exercice 2021 fortement déficitaire. Son budget traduit la détérioration du contexte économique, mais aussi la volonté du Conseil communal de maintenir les prestations actuelles et de lancer des projets, nécessaires pour augmenter l'attractivité de la commune. Des réponses supplémentaires aux enjeux budgétaires devront toutefois être apportées au cours des années à venir.

200. Le 21 décembre 2020 – mise en ligne du site *J'achète ici*

Étape importante dans les actions menées en soutien à l'économie de proximité au Val-de-Travers : la plateforme digitale « J'achète ici » est mise en ligne. Conçue comme un annuaire des commerces, des restaurants et des prestataires de service, elle permet d'accéder

facilement à la richesse et à la diversité de l'offre régionale.

201. Année 2021 – rencontres avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 4 février Conseil d'État ;
- 9 septembre Conseil communal de Val-de-Ruz ;
- 11 novembre Conseil communal de La Chaux-de-Fonds.

202. Le 7 et 14 janvier 2021 – le plus grand sapin blanc de Suisse est vallonnier

Ayant dépassé les 58 mètres, le Sapin Président des forêts de Couvet est désormais considéré comme le plus grand sapin blanc du pays.

Sa graine aurait germé en 1744 dans les forêts de l'envers de Couvet, là où, un bon siècle plus tard, Henri Biolley a posé les jalons de la forêt jardinée. Le Sapin Président qui surplombe le sud du village est aujourd'hui considéré comme l'arbre le plus grand de Suisse, avec une taille estimée à 58,02 mètres.

L'arbre le plus grand du pays est un douglas situé en Argovie, demeuré discret malgré ses 62 mètres.

203. Le 4 mars 2021 – nouvelle dynamique à la direction de l'école Jean-Jacques Rousseau

Le Conseil communal a procédé à un ajustement de la structure de direction de l'école Jean-Jacques Rousseau pour répondre aux besoins d'encadrement, qui sont en constante évolution, des élèves et du corps enseignant. Dès lors, la nouvelle équipe de direction sera composée dès le début de l'année scolaire 2021-22, de deux codirecteurs, Jean-Claude Othenin-Girard et David Hamel, qui disposeront chacun d'un·e adjoint·e de direction, respectivement Sophie Fatton et Terry Baillods. La gestion administrative et financière de l'école restera la mission du secrétaire général du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, M. Jean-François Biloni.

HISTORIQUE**204. Le 18 mars 2021 – changement d’heure**

Pandémie de covid-19 ou pas, Val-de-Travers reste la capitale mondiale du changement d’heure et entend bien le rappeler. À l’occasion du passage à l’heure d’été, la Commune propose un quiz auquel répondre chez soi en toute sécurité, en dégustant le désormais traditionnel Pain des horlogers.

205. Le 6 mai 2021 – Abbaye de Fleurier

Bien que relativement positives à moyen terme, les prévisions du Conseil fédéral et les étapes pour y parvenir qui ont été présentées le 28 avril 2021 obligent pourtant l’Exécutif communal à annuler l’Abbaye de Fleurier sous sa forme traditionnelle pour la deuxième année consécutive.

Une fête foraine a toutefois eu lieu sur la place Longereuse et une Abbaye virtuelle a été organisée par une association pour soutenir les sociétés locales et les commerçants.

206. Le 17 juin 2021 – programme de législation

Décliné en neuf fiches thématiques, le programme de législation 2021-2024 du Conseil communal de Val-de-Travers dresse un large panorama des enjeux à relever au cours des années à venir. Lesquels doivent l’être en visant une amélioration de la situation financière et une transition énergétique réussie.

207. Le 24 juin 2021 – élection du bureau du Conseil communal

Dans le cadre de sa séance hebdomadaire, le Conseil communal a procédé à la nomination de son bureau pour la période 2021-2022 :

- Président : Benoît Simon-Vermot (PLR)
- Vice-président : Frédéric Mairy (PS)
- Secrétaire : Christophe Calame (PLR)
- Membres : Eric Sivignon (PS) et Yves Fatton (PLR)

208. Le 24 juin 2021 – annulation de la fête nationale régionale

Malgré une nette amélioration de la situation sanitaire, le comité d’organisation et le Conseil communal de Val-de-Travers ont décidé d’annuler l’édition 2021 de la Fête nationale qui a traditionnellement lieu le 31 juillet de chaque année dans un village différent de notre région.

209. Le 25 juin 2021 – comptes et bureau du Conseil général

Alors que le budget prévoyait un déficit inquiétant de 3,6 millions de francs, Val-de-Travers boucle l’année 2020 avec un déficit de 1,7 million, pour 70 millions de charges. La pandémie de covid-19 et des attributions à des fonds en expliquent une large part.

Les comptes ont été approuvés à l’unanimité par le Conseil général qui a ensuite renouvelé son bureau pour la période 2021-2022. Il a élu Mme May Margot (PS) à sa présidence.

210. Le 11 septembre 2021 – réception des nouveaux arrivants

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur, les autorités communales ont organisé samedi 11 septembre 2021 une journée pour accueillir les nouveaux habitants qui se sont installés à Val-de-Travers et pour célébrer les personnes nouvellement naturalisées.

Grillades, animations pour les enfants, participation de plusieurs sociétés locales et bonne humeur ont accompagné les 200 personnes présentes sur le terrain de sport de Noiraigue.

211. Le 16 octobre 2021 – journée des naissances

La commune de Val-de-Travers organise chaque année un événement en l’honneur des enfants nés l’année précédente. Une tradition suspendue en 2020 en raison de la pandémie, qui a conduit le Conseil communal à saluer en une même Journée des naissances celles des années 2019 (au nombre de 78) et 2020 (83). Elle s’est déroulée en présence de quelque 220 personnes et a permis de finaliser l’allée plantée entre les villages de Boveresse et Môtiers.

212. Le 21 octobre 2021 – une carte pour les nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens

L’entrée dans la majorité représente une étape importante dans la vie de tout jeune et mérite d’être célébrée. Depuis longtemps, la commune de Val-de-Travers « marque le coup » en organisant une cérémonie et en offrant à ces nouvelles citoyennes et ces nouveaux citoyens un diplôme de citoyenneté et quelques cadeaux – jusqu’à cette année !



Si la soirée est repoussée à des jours plus heureux et le diplôme rangé aux archives, il n'en est rien des cadeaux qui vont prendre dorénavant la forme d'une carte de citoyenneté valable de l'année de leurs 18 ans jusqu'à la fin de l'année de leurs 20 ans. Grâce à l'appui et à la générosité de nombreux partenaires locaux, cette carte donne droit à diverses prestations allant de la réduction permanente de tarifs à des offres ponctuelles.

213. Le 25 novembre 2021 – scrutin humanitaire

La 11^e édition de la journée consacrée à la coopération internationale par le Cercle scolaire du Val-de-Travers s'est tenue jeudi 25 novembre 2021. Les élèves de 11^{ème} année ont porté leur choix sur le projet de l'association Kasnoma, qui vise un renforcement de la santé par le dépistage du noma des enfants à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC).

214. Le 13 décembre 2021 – budget 2022

Présentant un total de charges totales de 71,1 millions, le budget 2022 de Val-de-Travers se clôt sur un déficit inférieur à 2 millions de francs, après prélèvement de 1,2 million à la réserve de politique conjoncturelle. Ce montant correspond à la baisse attendue des recettes fiscales par rapport à 2020. Bien que la capacité d'investissement de la Commune retrouve un peu de couleurs et que la situation s'annonce moins mauvaise que pour 2021, celle-ci demeure toutefois préoccupante.

215. Année 2022 – rencontres avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 14 février Conseil d'État ;
- 31 mars Conseil communal de Milvignes ;
- 3 mai Conseil communal de Val-de-Ruz ;

- 20 juin Conseil communal de la Ville de Neuchâtel ;
- 13 septembre Conseil communal de la Grande Béroche ;
- 2 novembre Conseil communal de La Chaux-de-Fonds.

216. Le 10 février 2022 – des changements à venir pour la fête du 24 février

Lancée en 2010, la fête du 24 février a rythmé durant 10 ans l'existence de la commune de Val-de-Travers et symbolisé le rêve d'avenir vécu depuis lors. L'absence de célébration en 2021 a conduit le Conseil communal à réfléchir à une nouvelle cadence pour cet événement. Cette fête serait désormais organisée lors de la dernière année de la législature, la prochaine édition devrait donc avoir lieu le samedi 24 février 2024.

Pas de festivités donc en 2022, mais le prix citoyen 2021 est annoncé avec une année de retard (absence de célébration en 2021) et la tradition de la cuvée d'absinthe communale perdure.

Prix citoyen 2021	Mme Marlyse Castellani
Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2022	M. Benjamin Locatelli

217. Le 22 février 2022 – nouvelle identité visuelle pour mieux rayonner

La Commune de Val-de-Travers dévoile sa nouvelle identité visuelle, pensée et conçue comme première étape d'une campagne de promotion démographique et économique. Simplicité, élégance et intemporalité sont les maîtres-mots de cet univers graphique qui sera déployé progressivement dès mars 2022.

Le monogramme

- Le monogramme est né d'une démarche graphique partant de la plante symbolique de la vallée ;
- Coupe d'une inflorescence de fleurs d'absinthe stylisée (*Artemisia absinthium*) ;
- 9 éléments de fleurs qui évoquent les neuf villages composant Val-de-Travers.

HISTORIQUE

Inflorescence de fleurs d'absinthe
Extrait de l'ouvrage
«Plantes médicinales de Köhler», 1887



Le logotype

- Le logotype est composé du monogramme et du nom de la commune ;
- Il est déclinable horizontalement et verticalement selon les supports de communication.



La palette de couleurs

L'univers graphique a été pensé et développé autour d'un ensemble de couleurs à la fois douces et calmes illustrant la commune ; elles sont complétées d'un orange vif permettant la mise en valeur de divers éléments.



La signature Qualités naturelles



Donnant son titre à l'accord de positionnement stratégique conclu entre le Conseil d'État et les trois communes du Val-de-Travers, la signature régionale «Qualités naturelles» s'offre un rafraîchissement.

Elle prend la forme d'un label-tampon pouvant être apposé sur les documents communaux.

218. Le 25, 26 et 27 mars 2022 – changement d'heure

Treizième édition du pain des horlogers vendu à l'occasion du week-end du changement d'heure. Chaque édition remporte un succès toujours croissant pour ce pain fortement attendu et apprécié de la population. Plus de 800 pains vendus avec toujours la possibilité de gagner 1'600 francs en billets de 20 Val', monnaie locale qui revient directement aux commerçants de la région.

219. Le 22 avril 2022 – réception des nouveaux citoyens

La traditionnelle réception des nouveaux citoyens s'est déroulée le 22 avril et a réuni 27 jeunes gens fêtant leurs 18 ans.

M. Marcol Perotti, vainqueur de la tétraplégie, a passionné l'auditoire par son témoignage. Un copieux buffet a ensuite rassemblé tous les participants, avant que ceux qui le souhaitent se rendent à la soirée d'ouverture du Carnavallon.

220. Le 5 mai 2022 – promotion démographique et économique

La deuxième phase de la campagne de promotion démographique et économique débute avec une action innovante, conçue pour intéresser les 55-65 ans.

Notre région disposant de (presque) tous les services et de tous les avantages d'une ville, elle est parfois réduite à son rôle touristique, à ses paysages grandioses et parfois à ses clichés. La mesure de promotion qui est lancée dès aujourd'hui sera dès lors l'occasion de présenter Val-de-Travers sous un angle différent et à large échelle, avec un déploiement de la communication au niveau de la Suisse romande via différents canaux (site internet, réseaux sociaux, annonces dans la presse et envoi de courriers personnalisés) et invitant à participer à un concours exclusif. Au travers de cette action, les autorités communales veulent faire découvrir le Vallon en invitant les heureux gagnants à faire l'expérience d'un nouveau cadre de vie durant deux week-ends spéciaux. Logés dans des appartements de vacances du vendredi au dimanche et accueillis par des ambassadeurs volontaires, les lauréats pourront se glisser dans la peau d'un Vallonnien le temps d'un séjour qui, nous l'espérons, se prolongera ensuite. Réunis autour de quatre thèmes (culture, terroir, sport et nature), les activités proposées dans le programme permettront à nos invités de se plonger dans le mode de vie local.

Le coût de cette mesure de promotion se monte à environ 60'000 francs, qui comprend notamment la mise en place du concept, les coûts de création et d'impression des documents, la location des appartements de vacances et la déclinaison des actions sur les différents canaux de communication. Comme dans le cas de l'identité visuelle, le financement

HISTORIQUE

est assuré par un crédit voté en 2012, visant au développement démographique et économique de Val-de-Travers.

221. Le 5 mai 2022 – cocktail des entreprises

Jeudi 5 mai 2022, plus de 270 personnes ont participé au cocktail des entreprises de la commune de Val-de-Travers qui s'est tenu dans le hall d'espaceVAL.

222. Le 24 juin 2022 – comptes et bureau du Conseil général

Le déficit record redouté pour 2021 laisse place à une perte légèrement supérieure à 500'000 francs, pour des charges totales de 69,5 millions. Des recettes fiscales particulièrement élevées et des charges contenues expliquent cette amélioration.

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil général qui a ensuite renouvelé son bureau pour la période 2022-2023. Il a élu M. Florian Dreyer (PLR) à sa présidence.

223. Le 30 juin 2022 – bureau du Conseil communal

Dès le 1er juillet 2022, l'organisation du Conseil communal se décline comme suit :

- Président : Frédéric Mairy (PS)
- Vice-président : Christophe Calame (PLR)
- Secrétaire : Eric Sivignon (PS)
- Membres : Yves Fatton (PLR)
et Benoît Simon-Vermot (PLR)

224. Le 21 septembre 2022 – mesures d'économies d'énergie

Le 14 septembre 2022, le Canton de Neuchâtel a émis dix recommandations en matière d'économies d'énergie. A l'instar des autres collectivités publiques neuchâteloises, la commune de Val-de-Travers a décidé de participer à l'effort collectif pour tenter de passer l'hiver le plus sereinement possible.

225. Le 14 octobre 2022 – inauguration de la place de la Gare de Fleurier

Près de quatre ans après le vote d'un crédit de 2,2 millions de francs par le Conseil général, la place de la Gare de Fleurier a trouvé son aspect définitif, résolument moderne et urbain, faisant la part belle au partage de l'espace public, à la modération du trafic et à la vie locale.

Ce profond réaménagement construit s'accompagne de mesures de réduction de la vitesse pour permettre aux piétons, aux cyclistes, aux automobilistes et aux autres usagers de la chaussée de cohabiter le plus sereinement possible à cet endroit où commerces et établissements publics, transports publics et habitations coexistent.

Ainsi, la désormais rue de l'Étincelante qui longe les voies de chemin de fer à l'est de la gare et pour laquelle le Conseil communal avait lancé un concours en 2020 afin de trouver un nom – que les nombreux participants soient ici chaleureusement remerciés – est limitée à 30 km/h. La place de la Gare est, elle, devenue une zone de rencontre limitée à 20 km/h, où les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules peuvent utiliser toute l'aire de circulation et bénéficient de la priorité mais ne doivent toutefois pas gêner inutilement les véhicules. Si le marquage au sol est déjà réalisé, reste encore à poser les totems et panneaux de signalisation, ainsi que quelques aménagements (arbres et arbustes en pot, bande herbeuse sise rue du Régional).

Pour célébrer dignement et sobrement la fin des travaux et officiellement baptiser la rue précitée, le marché hebdomadaire a exceptionnellement été déplacé de la place éponyme à la place de la Gare le vendredi 14 octobre 2022. À 11h00, une brève partie officielle a eu lieu, suivie d'une verrée offerte à la population.

226. Le 3 novembre 2022 – baisse de la taxe déchets

La gestion rigoureuse des déchets instaurée depuis plusieurs années au sein de la commune de Val-de-Travers porte ses fruits et permet au Conseil communal d'annoncer une bonne nouvelle à la population avec une baisse significative de la taxe de base de 105 à 90 francs par ménage d'une personne dès le 1^{er} janvier 2023. Pour mémoire, cette taxe est perçue par an et par ménage et pondérée selon l'échelle d'équivalence prévue par le droit cantonal (1 unité pour 1 personne, 1,8 unité pour 2 personnes, 2,4 unités pour 3 personnes, 2,8 unités pour 4 personnes et 3 unités pour 5 personnes ou plus).

HISTORIQUE**227. Le 3 novembre 2022 – mesures d'économies d'énergie**

Depuis la fin du mois de septembre, la commune du Val-de-Travers participe à l'effort collectif en matière d'économies d'énergie. Après quelques semaines d'expérience, le Conseil communal a décidé de revoir légèrement les horaires de l'éclairage public pour répondre aux demandes d'une partie de la population. Depuis le 26 septembre 2022, l'obscurité règne sur les villages de notre commune de minuit à 06h00 le matin. Sur la base des commentaires reçus et d'une analyse interne, le Conseil communal a décidé de rallumer les réverbères à 05h00, soit une heure plus tôt. Cette décision répond ainsi aux demandes des personnes qui se déplacent aux aurores ou qui doivent prendre les premières courses de transport public. La décision est valable jusqu'à la fin programmée de l'extinction nocturne, soit le 30 avril 2023.

228. Le 12 décembre 2022 – budget 2023

Alors que le bouclage des comptes 2021 s'approchait de l'équilibre, les projections pour 2023 tablent sur un déficit de plus de 5 millions de francs, atténué par plusieurs mesures. Le total des charges atteint 71,5 millions, subissant les effets de l'inflation.

Beaucoup d'amendements furent déposés dans le cadre de la discussion du budget lors de la séance du Conseil général.

Les amendements acceptés sont :

Groupe POP	Suppression des frais du repas du Conseil général
Conseil communal	Relèvement imposition des grandes entreprises
	Augmentation subsides d'assurance maladie
	Augmentation aide matérielle légale
	Augmentation subvention sylviculture (2x)
	Diminution taux cotisation ALFA (2 % à 1.9 %)
	Diminution taux cotisation fonds formation duale (0.58 % à 0.45 %)

Groupe PLR	Diminution des BSM (taux de 4.66 %)
------------	-------------------------------------

En outre, le Conseil général a refusé les amendements suivants : l'amendement de la commission de gestion et des finances qui combattait l'octroi de l'indexation sur les salaires.

Groupe UDC	Suppression de Latitude 21
	Partenariat Mobility (Suppression de la subvention)
	Diminution des allocations familiales complémentaires

Le budget ainsi amendé a finalement été approuvé par 32 oui contre 6 non.

229. Année 2023 – rencontres avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 30 janvier Conseil municipal de Pontarlier ;
- 13 février Conseil d'Etat ;
- 30 mai Conseil communal du Locle ;
- 15 juin Conseil communal du Val-de-Ruz ;
- 24 août Conseil communal de Neuchâtel.

230. Le 1^{er} janvier 2023 – la vaisselle plastique à usage unique passe à la poubelle une fois pour toutes !

En 2023, notre commune a tourné la page d'une pratique courante qui semblait obsolète et rétrograde : l'utilisation de plastique jetable pour des événements organisés dans l'espace public et dans les salles communales

Dès le 1^{er} janvier 2023, la vaisselle plastique à usage unique est interdite lors des manifestations ou événements (publics ou privés), marchés, installations saisonnières ou terrasses d'établissement public situés ou ayant lieu en tout ou partie sur le domaine public (cantonal et communal) ou dans les salles communales.

231. Le 11 janvier 2023 – inauguration de la classe « Halterego »

Le 21 mars 2022, le Conseil général de Val-de-Travers autorisait le Conseil communal à mettre en place une nouvelle structure pour venir en aide aux élèves en risque de décrochage scolaire, démotivés et désinvestis des

HISTORIQUE

apprentissages. La création de la classe « halterege » démontre la préoccupation constante de notre école à rester attentive à l'évolution de la société et aux besoins éducatifs particuliers de ses élèves, toujours dans l'optique d'une école aussi inclusive que possible.

Le mercredi 11 janvier, de nombreux invités ont participé à l'inauguration de cette structure, au cours de laquelle ils ont pu s'entretenir avec les membres de la direction et de l'équipe éducative qui encadrent les élèves dans le collège des Bayards. Les différents locaux qu'utilise « halterege » ont été présentés, dont notamment l'appartement du rez-de-chaussée du collège, récemment rénové par le Conseil communal avec comme tout premier locataire l'école Jean-Jacques Rousseau !

232. Les 17, 18 et 19 février 2023 – promotion de la domiciliation

Du 17 au 19 février 2023 a eu lieu la deuxième phase de la campagne de promotion de la domiciliation de la commune de Val-de-Travers, avec l'accueil de huit lauréats tirés au sort dans le cadre d'un concours destiné aux personnes de 55 à 65 ans domiciliées hors du canton de Neuchâtel. Elles ont pu expérimenter l'hospitalité, la joie de vivre et les qualités naturelles de Val-de-Travers.

233. Le 24 février 2023 - festivités

Dès 2023, l'organisation de la fête est encadrée par un comité citoyen ayant repris les rênes lorsque le Conseil Communal avait souhaité transformer le concept annuel en quadriennal, soit un par législature. Ainsi, la population de Val-de-Travers s'est réunie pour ces festivités à Môtiers :

Prix citoyen 2023	M. Pierre Aubert
Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2023	M. Martial Leiter

234. Les 24, 25 et 26 mars 2023 – changement d'heure

À l'occasion du changement d'heure, la Commune de Val-de-Travers et les entreprises horlogères de la région ont offert la possibilité de gagner des Val' d'une valeur de 100 francs.

Cette monnaie locale est valable chez les commerçants de la région et auprès de nombreux établissements publics.

Pour cette quinzième édition, les boulangeries Jeune, Knöpfel, Vuissoz et de La Brévine ont vendu le traditionnel pain des horlogers.

235. Le 21 avril 2023 – réception des nouveaux citoyens

La traditionnelle réception des nouveaux citoyens s'est déroulée le 21 avril et a réuni 48 jeunes gens fêtant leurs 18 ans.

Mme Yuliya Page est venue présenter les causes et enjeux de la guerre en Ukraine et sensibiliser les jeunes de la situation que vit le peuple ukrainien.

236. Avril – mai 2023 – fermeture du tunnel de la Clusette

Entre le 24 avril et le 9 mai 2023, la route cantonale H10 sera fermée au niveau du tunnel de la Clusette afin de permettre la mise en œuvre de la deuxième phase des travaux de protection du village de Noiraigue contre les chutes de pierres.

237. Le 10 mai 2023 – des nouveautés pour la rentrée scolaire

Le Cercle scolaire du Val-de-Travers s'allie à Pro Senectute pour mettre en œuvre le projet win³ dans certaines de ses classes.

Elles sont accompagnées par des seniors bénévoles à raison de deux à quatre périodes par semaine. Cette initiative permet l'échange entre trois générations grâce à la collaboration de Pro Senectute Arc jurassien, de la commune de Val-de-Travers et de son cercle scolaire. win³ permet de créer un contact régulier entre générations pour sensibiliser chacun à l'univers de l'autre, et ainsi favoriser l'échange, l'ouverture et la compréhension.

238. Le 27 mai 2023 – revitalisation de l'Areuse à l'honneur lors de la fête de la nature

La 12^{ème} édition de la Fête de la nature a proposé aux promeneurs de découvrir le site de la revitalisation de l'Areuse et du bief de Môtiers.

Le projet de revitalisation s'est déroulé d'août 2022 à janvier 2023 et a permis de recréer des

habitats favorables aux poissons, à la faune terrestre et à l'avifaune. Une belle synergie entre un projet cantonal de revitalisation et un projet communal de protection contre les crues.

239. Le 7 juin 2023 – plan de mobilité scolaire

Soucieuse de sécuriser les abords des collèges de Couvet, la commune de Val-de-Travers a mandaté l'Association transports et environnement (ATE) afin de réaliser un Plan de mobilité scolaire. Il s'agit d'une première dans le canton de Neuchâtel.

Les Plans de mobilité scolaire permettent de concevoir de manière globale les déplacements des enfants et de proposer des solutions et des aménagements en fonction des problématiques identifiées localement. Grâce cette démarche participative, la commune de Val-de-Travers bénéficie désormais d'une cartographie des points dangereux et des itinéraires scolaires ainsi que de statistiques sur les habitudes de mobilité des élèves et sur les parents-taxis. En comparaison avec les Plans de mobilité scolaire réalisés dans les autres cantons, l'ATE constate par exemple un taux particulièrement élevé (10 %) d'enfants entre 9 et 12 ans utilisant le vélo pour se rendre à l'école.

240. Le 10 juin 2023 – inauguration de la STEP de Noiraigue

La station d'épuration des eaux usées (STEP) de Noiraigue, qui permet de collecter l'ensemble des eaux usées du village, a été mise en service en 1978 et a subi des travaux de réhabilitation en 1995. Elle a fonctionné jusqu'à ce jour sur le principe technique du lit bactérien.

Un crédit de 5'150'000 francs portant sur la réhabilitation des STEP de Boveresse et Travers ainsi que sur la reconstruction de la STEP de Noiraigue a été accepté par le Conseil général en septembre 2015. Cette demande de crédit faisait suite à une étude réalisée en 2013 quant à l'avenir de l'épuration des eaux usées de notre commune et de son organisation à futur.

Cette démarche a notamment démontré que dans un premier temps, la STEP de Noiraigue devait être maintenue et qu'il n'était pas imaginable pour des raisons techniques et financières d'acheminer par pompage les eaux usées de ce village sur la station de traitement de Travers. Station qui, à l'horizon 2035, devrait

être la seule infrastructure de traitement des eaux usées des villages en amont.

C'est un chantier de plus de 2'700'000 francs qui a été entrepris en vue de la reconstruction des installations de traitement des eaux usées pour le village de Noiraigue, car il ne s'agissait pas de simplement rénover mais bien de remplacer ces installations afin de répondre aux normes quant à la qualité de l'eau rejetée et de permettre une exploitation pérenne sur plusieurs décennies.

Après avoir obtenu un permis de construire en 2019, les travaux ont pu débuter en 2020 en maintenant l'ancienne installation en exploitation durant toute cette période de chantier afin d'éviter une pollution du cours d'eau.

En novembre 2022, cette nouvelle station est en fonction. Elle est capable de traiter plus de 46 m³ d'eau usée à l'heure, soit plus de 1'000 m³ par jour. Elle fonctionne selon un procédé de type réacteur à lit fluidisé (MBBR).

Cette technologie met en œuvre des supports bactériens, appelés médias MBBR, des immeubles à bactéries en quelque sorte. Ces « immeubles » se déplacent dans l'eau à épurer pour mettre en contact le plus grand nombre de bactéries avec la plus grande quantité d'éléments pollués. Après le passage dans ce réacteur biologique, l'eau passe dans deux bassins de coagulation/floculation, puis dans une filtration de 30µ (microns) avant d'être rejetée dans le milieu récepteur, en l'occurrence la Noiraigue.

L'inauguration s'est tenue le samedi 10 juin 2023 avec une visite publique dès 09h30, suivie de la partie officielle à 11h00.

241. Le 16 juin 2023 – comptes et bureau du Conseil général

Alors que le budget 2022 prévoyait un lourd déficit, la commune de Val-de-Travers affiche des comptes positifs pour 1,7 million de francs en regard de charges totales de 71,5 millions. Si plusieurs éléments concourent à cette amélioration, la raison principale est à trouver dans la réévaluation des participations du patrimoine administratif.

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil général qui a ensuite renouvelé son bureau pour la période 2023-2024. Il a élu M. Niels Rosselet-Christ (UDC) à sa présidence.

HISTORIQUE**242. Le 21 juin 2023 – bureau du Conseil communal**

Dès le 1er juillet 2023, l'organisation du Conseil communal se décline comme suit :

- Président : Christophe Calame (PLR)
- Vice-président : Eric Sivignon (PS)
- Secrétaire : Yves Fatton (PLR)
- Membres : Benoît Simon-Vermot (PLR)
et Frédéric Mairy (PS)

243. Le 21 juin 2023 – mesures d'économies d'énergie

Pris de manière temporaire en septembre 2022 en prévision de la potentielle pénurie d'électricité durant l'hiver, l'arrêté limitant l'éclairage nocturne des façades, des vitrines, des enseignes et des réclames est désormais permanent. Alors que la Suisse tirait la sonnette d'alarme dans un contexte de pénurie potentielle d'électricité et de gaz et lançait une vaste campagne d'économies d'énergie, les collectivités publiques du canton de Neuchâtel prenaient également des mesures d'exemplarité pour réduire leur consommation électrique et gazière. Parmi les nombreuses décisions, deux mesures ont été très concrètes pour la population, à savoir l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 05h00 et la limitation de l'éclairage des façades, des vitrines, des enseignes et des réclames lumineuses des commerces, des établissements publics et des entreprises durant la nuit.

En décembre 2022, le Conseil général a donc introduit dans le règlement de police de Val-de-Travers la possibilité pour le Conseil communal de limiter les illuminations nocturnes des commerces, des établissements publics et des entreprises. Des exigences peuvent également être fixées pour tout autre éclairage extérieur privé.

En d'autres termes, toutes les lumières des restaurants, des commerces et des entreprises qui ne sont pas utiles pour des raisons techniques, sécuritaires ou d'exploitation doivent être éteintes la nuit dans notre commune. Les mêmes dispositions s'appliquent à tout autre éclairage extérieur privé visible au loin.

244. Le 4 juillet 2023 – fin des travaux d'assainissement du secteur de la Binrée à Fleurier

Construit en 1902, le stand de tir des Sugits à Fleurier a été utilisé jusqu'en 2005 pour des activités de tir sportif à 50 mètres et à 300 mètres. Différents projets ont été envisagés pour le bâtiment principal (crèche, vestiaires de foot, etc.) mais il sera finalement vendu à un privé en 2014 qui en fera des logements. Les buttes de tir étaient de leur côté restées en l'état et celle dédiée au tir à 50 mètres nécessitait finalement un assainissement du fait de sa proximité immédiate avec d'un côté un terrain de foot et de l'autre une zone résidentielle.

Ce secteur, inscrit depuis de nombreuses années comme secteur de développement urbain, est appelé à accueillir de nouvelles constructions et places de jeu. Pour ces raisons, le Conseil général avait décidé en 2020 que le nécessaire devait être fait pour que la zone ne soit plus considérée comme polluée.

C'est aujourd'hui chose faite. Le mur d'enceinte avait été démonté en 2017 et cette année, c'est tout le reste de la parcelle qui a été remis en état. Le bois, le béton et le métal de la structure de la butte ont été démontés et évacués et le sol au pied de la butte a été excavé jusqu'à atteindre des concentrations en métaux qui permettent de considérer la parcelle comme totalement non polluée. Le reste de la zone aussi a été nettoyé suite à des dépôts non identifiés qui s'était accumulés.

Au final, la commune a engagé près de 300'000 francs pour ces mesures d'assainissement qui garantissent la constructibilité de la parcelle et pourra compter sur plus de 100'000 francs de subvention de la part du Canton dans le cadre du programme d'assainissement des buttes de tir.

245. Le 3 septembre 2023 – 175ème de la République neuchâteloise

Pour célébrer le 175e anniversaire de la République neuchâteloise, la commune de Val-de-Travers a accueilli le spectacle « La démocratie en procès – 1848 » le dimanche 3 septembre au théâtre des Mascarons à Môtiers.

HISTORIQUE**246. Le 9 septembre 2023 – réception des nouveaux habitants et des personnes naturalisées**

Le samedi 9 septembre, 150 personnes ont participé à Noiraigue à la journée des nouveaux habitants et des personnes naturalisées organisée par les autorités communales pour souhaiter la bienvenue aux premiers et féliciter les seconds de leur accession à la nationalité suisse.

Cinq entités sont venues se présenter aux invités : l'Avivo (Association de défense et de détente des retraités), la Croix-Rouge neuchâteloise, la ludothèque, le tennis-club du Val-de-Travers ainsi que le service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers.

247. Octobre 2023 – fermeture du tunnel de la Clusette

Entre le 2 et le 12 octobre 2023, la route cantonale H10 a été fermée au niveau du tunnel de la Clusette pour permettre le démontage des tunnels de protection qui sécurisaient la route durant les travaux de protection contre les chutes de pierre.

248. Le 16 octobre 2023 – ouverture de la nouvelle bibliothèque

Après plusieurs mois de travaux et deux déménagements, le Conseil communal informe la population de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque de Fleurier le lundi 16 octobre à 10h00, sise à la Place Longereuse. Ce nouveau lieu de culture réunifie les bibliothèques publique – en lieu et place de celle du Pasquier – et scolaire, en remplacement de celle qui était sise au premier étage du collège, devenue aujourd'hui une cafétéria offrant un lieu approprié pour les repas de midi des élèves du cycle 3. Grâce à l'intégration de cette bibliothèque au réseau de l'Association du Bibliobus neuchâtelois, il sera également possible de réserver et de commander parmi plus de 150'000 ouvrages via son catalogue en ligne.

249. Les 27, 28 et 29 octobre 2023 – changement d'heure

Pour cette seizième édition, les boulangeries Jeune, Knöpfel, Vuissoz et de La Brévine ont vendu le pain des horlogers avec possibilité de

gagner des Val offert par la Commune et les entreprises horlogères.

250. Le 26 novembre 2023 – votation communale et élection

Le dimanche 26 novembre 2023, les électrices et électeurs de la commune de Val-de-Travers se sont prononcés sur l'initiative populaire en matière communale intitulée « + de démocratie à Val-de-Travers ». Cette dernière a été rejetée par 58 % des votants, pour un taux de participation de 29,6 %.

Ce même jour, les électrices et électeurs du Canton était appelé à désigner un successeur au conseiller d'Etat démissionnaire Laurent Kurth et ont choisi Frédéric Mairy.

Les Autorités et la population de Val-de-Travers félicitent très chaleureusement leur conseiller communal, M. Frédéric Mairy pour son entrée en fonction au Conseil d'Etat le 1^{er} mars 2024.

251. Le 11 décembre 2023 – budget 2024

Malgré le déficit attendu pour 2024, la situation de Val-de-Travers s'améliore. Présentant une perte de 2,3 millions de francs pour un total de charges de 75 millions, le budget 2024 de Val-de-Travers est meilleur que le précédent. La hausse des recettes permet de contenir les effets de l'inflation.

Beaucoup d'amendements furent déposés au cours de la séance du Conseil général du 11 décembre et a soulevé de nombreuses discussions.

Le budget 2024 a finalement été accepté par 23 oui contre 14 non et 2 abstentions après avoir été amendé par une diminution des charges d'exploitation de 800'000 francs sur proposition du PLR.

Le Conseil général a refusé les amendements suivants :

	Diminution des charges d'exploitation de 500'000 francs (charges salariales 118'200 francs ; charges de biens et de services 373'800 francs ; charges de transfert 8'000 francs) et augmentation des revenus
Conseil communal	

HISTORIQUE

d'exploitation de 100'000 francs
(revenus fiscaux)

Groupe POP Suppression des frais de repas
du Conseil général

Suppression des soldes versées
à la Commission du feu

Augmentation de la subvention
à Barak

252. Année 2024 – rencontres avec les Autorités amies

Rencontres du Conseil communal avec :

- 9 septembre Conseil communal du Val-de-Ruz ;

253. Le 16 janvier 2024 – nomination au Conseil communal

Suite à l'élection de M. Frédéric Mairy au Conseil d'Etat, le Conseil général s'est réuni et a élu Mme Sarah Fuchs-Rota conseillère communale.

254. Le 7 février 2024 – mise en place des kits d'accueil aux nouveaux employés des entreprises

La commune de Val-de-Travers avait pris l'habitude, dès 2012, de remettre gratuitement des kits d'accueil aux entreprises de la région afin que ces dernières puissent les offrir à leurs nouveaux collaborateurs. La formule en place ayant fait son temps, des nouveaux kits d'accueil ont été créés et édités ce début d'année. Il s'agit d'une pochette portant le message de bienvenue dans la région et orientant les collaborateurs n'habitant pas celle-ci vers des informations utiles par le biais de codes QR.

Afin de valoriser la « monnaie locale » du Val-de-Travers et soutenir ainsi les commerces, restaurants et lieux de sortie, un billet de 20 Val', pris en charge par les entreprises partenaires, est intégré au kit.

255. Le 19 février 2024 – départ de M. Frédéric Mairy

A l'issue de la séance du Conseil général du lundi 19 février, une verrée a été offerte aux membres de l'Assemblée et à la population, en

l'honneur du départ de M. Frédéric Mairy, élu au Conseil d'Etat.

256. Le 24 février 2024 – festivités

La population de Val-de-Travers s'est réunie pour ces festivités, organisée par un comité citoyen, à Noiraigue :

Prix citoyen 2024	Mme Danièle Chevalier
Etiquette de la Cuvée d'absinthe 2024	Mme Alexa Vincze

257. Le 1^{er} mars 2024 – bureau du Conseil communal

Dès le 1^{er} mars, suite au départ de M. Frédéric Mairy au Conseil d'Etat, l'organisation du Conseil communal se décline comme suit, jusqu'au départ de M. Christophe Calame, démissionnaire :

- Président : Christophe Calame (PLR)
- Vice-président : Eric Sivignon (PS)
- Secrétaire : Yves Fattou (PLR)
- Membres : Benoît Simon-Vermot (PLR)
Sarah Fuchs-Rota (PS)

258. Du 8 mars au 13 avril 2024 – « Val-de-Travers au fil des décennies »

Le Conseil communal et la commission culturelle ont organisé du 8 mars au 13 avril 2024 une exposition à espaceVAL dans le but de retracer la vie du Val-de-Travers. En prenant pour départ l'année 1848, année de la proclamation de la république il y a 175 ans, l'exposition présente un à deux objets par décennie, sélectionnés dans les biens communaux et préservés en grande partie aux archives communales et illustre quelques faits de la vie du/de Val-de-Travers jusqu'à nos jours. Ces objets sont complétés par les acquisitions faites par la commune durant cette législature.



- Président : Eric Sivignon (PS)
- Vice-président : Yves Fattou (PLR)
- Secrétaire : Benoît Simon-Vermot (PLR)
- Membres : Sarah Fuchs-Rota (PS)
et second membre vacant

261. Les 29, 30 et 31 mars 2024 – changement d’heure

À l’occasion du changement d’heure, la Commune de Val-de-Travers et les entreprises horlogères de la région ont offert la possibilité de gagner des Val' d’une valeur de 100 francs.

Cette monnaie locale est valable chez les commerçants de la région et auprès de nombreux établissements publics.

Pour cette quinzième édition, les boulangeries Jeune, Knöpfel, Vuissoz et de La Brévine ont vendu le traditionnel pain des horlogers.

262. Le 10 avril 2024 – zone 30

Cette année, l’arrivée du printemps a été synonyme d’introduction de zones 30 dans les villages de Môtiers, Noiraigue, Travers et Saint-Sulpice.

Le modèle souhaité par le Conseil communal est le modèle 50/30, qui prône le maintien de la limitation générale de vitesse de 50 km/h sur les routes principales et les axes de transit et la planification des zones 30 dans les quartiers desservis par la route principale. Dans ce concept, des zones 30 – voire des zones de rencontre – peuvent également être aménagées lors de situation urbanistique particulière que l’on peut par exemple trouver sur une place de gare, dans un centre de village constitué de nombreux commerces et restaurants ou encore dans une zone fortement touristique. Ce modèle vise à simplifier et à homogénéiser le régime de circulation des villages qui aide à la lecture de l’espace public pour les usagers. L’objectif visé est de faire prendre conscience à l’usager que lorsqu’il quitte un axe principal, le régime zone 30 fait foi.

259. Le 11 mars 2024 – départ de M. Christophe Calame

La séance du Conseil général du 11 mars était la dernière à laquelle participait Christophe Calame, qui vogue vers d’autres horizons professionnels dès le mois d’avril. Aussi, le président du Conseil général, M. Niels Rosselet-Christ, tenait à le remercier pour ces sept années au service de la commune. Les différents groupes ont également exprimé leur vive gratitude.

M. Éric Sivignon, vice-président du Conseil communal, a également pris la parole pour revenir sur le parcours de M. Calame. Il lui souhaite, au nom des autorités communales, de tous les collaborateurs et de la population, ses plus sincères remerciements et plein succès dans son parcours professionnel.

260. Le 20 mars 2024 – bureau du Conseil communal

Lors de sa séance hebdomadaire du 20 mars 2024, le Conseil communal a nommé son bureau pour la fin de la législature 2021-2024. Dès le 1^{er} mai, suite à la démission de M. Christophe Calame, l’organisation du Conseil communal se décline comme suit :

263. Le 21 avril 2024 – élections communales

Le peuple élit le Conseil général de la V^e législature 2024-2028. Ses 41 sièges se répartissent comme suit :

- Parti libéral-radical (PLR) : 15
- Parti socialiste (PS) : 14

HISTORIQUE

- Union démocratique du centre (UDC) : 6
- Parti ouvrier et populaire (POP) : 3
- Parti AGORA : 3

Le taux de participation était de 30,48 %.

264. Le 26 avril 2024 – réception des nouveaux citoyens

La traditionnelle réception des nouveaux citoyens s'est déroulée le 26 avril et a réuni 45 jeunes gens fêtant leurs 18 ans.

La Commission du Parlement des jeunes est venue présenter ses travaux et les opportunités d'un tel organe.

265. Le 2 mai 2024 – cocktail des entreprises

Organisé chaque année au printemps par la commune de Val-de-Travers, le traditionnel Cocktail des entreprises s'est tenu le jeudi 2 mai au soir dans le hall d'espaceVAL à Couvet avec la participation de plus de 250 personnes issues du monde économique régional.

266. Le 13 mai 2024 – séance de constitution des Autorités

Le Conseil général tient sa séance de constitution et élit en la personne de Jean-Marc Hirschy (PS) son premier président, ainsi que le Conseil communal. Ses membres sont Mme Sarah Fuchs-Rota (PS) et Messieurs Eric Sivignon (parti socialiste), Benoît Simon-Vermot (parti libéral-radical), Malo Bortolini (parti libéral-radical) et Yann Klauser (parti libéral-radical).

Malgré ses six sièges obtenus au Législatif communal, l'Union démocratique du centre se voit refuser son entrée au Conseil communal par les autres groupes.

Cette V^e législature débute le 1^{er} juillet 2024.

267. Le 22 mai 2024 – des livres porte-noms pour se souvenir

Près des quatre jardins du souvenir de notre commune (Fleurier, Couvet, Travers et Môtiers), des supports ont été récemment installés pour permettre aux familles et aux amis des défunts d'y apposer des plaquettes commémoratives.

268. Le 22 mai 2024 – bureau du Conseil communal

Le Conseil communal de la législature 2024 – 2028 a tenu sa séance de constitution le

mercredi 22 mai 2024 et a nommé son bureau 2024-2025 qui siègera dès le 1^{er} juillet 2024. Sa composition se décline comme suit :

- Président : Éric Sivignon (PS)
- Vice-président : Benoît Simon-Vermot (PLR)
- Secrétaire : Sarah Fuchs-Rota (PS)
- Membres : Malo Bortolini (PLR)
et Yann Klauser (PLR)

269. Le 21 juin 2024 – comptes 2023, bureau du Conseil général et départ de M. Yves Fatton

Alors que le budget 2023 prévoyait un déficit d'environ 1,2 million de francs, le résultat final affiche des chiffres noirs qui réjouissent les autorités communales. Avec un bénéfice de 943'165 francs, la commune de Val-de-Travers profite de la bonne conjoncture économique, synonyme de rentrées fiscales en hausse, et confirme sa maîtrise des charges de personnel, de biens et de services.

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil général qui a ensuite renouvelé son bureau pour la période 2023-2024. Il a élu M. Niels Rosselet-Christ (UDC) à sa présidence.

Cette séance ordinaire était la dernière séance du conseiller communal Yves Fatton. Présent à l'Exécutif depuis la naissance de la fusion, c'est sous les éloges et après quelques discours honorifiques qu'il tire sa révérence.

Le Conseil communal, le Conseil général, ainsi que tous les collaborateurs le remercient pour son engagement sans faille pour le bien de la Commune et lui souhaitent le meilleur pour le nouveau chapitre de sa vie.

270. Le 25 juin 2023 – des mesures pour lutter contre les crues de l'Areuse à Travers

Depuis longtemps, le village de Travers connaît des inondations de part et d'autre du pont en pierre qui franchit l'Areuse, sur la rive gauche en amont de ce dernier et sur la rive droite en aval. Dans les années 1948 à 1953, des travaux de correction du cours d'eau avaient déjà été menés en amont de la localité pour réduire les risques. Ensuite, à la fin des années 1990, d'importants travaux de protection contre les crues ont été entrepris sur les berges de l'Areuse à l'intérieur même du village : ils ont consisté en des rehaussements de murs, en la création de

HISTORIQUE

digues et en des modelés de terrain. Malgré ces aménagements, de nombreuses inondations ont encore été recensées depuis lors, les derniers événements datant de novembre et de décembre 2023. Les travaux, ordonnés à l'époque par l'Etat de Neuchâtel, avaient été financés à hauteur de 25 % par les communes de Travers et de Noiraigue. Le Canton entreprenait alors également des curages du lit de la rivière tous les 10 ans environ au niveau du village de Travers.

En 2019, la commune de Val-de-Travers s'est dotée d'un crédit-cadre de plus de 20 millions de francs pour l'amélioration du fonctionnement global de ses réseaux d'évacuation des eaux et a entrepris en 2023 la mise en œuvre d'une nouvelle série de mesures spécifiques à Travers avec pour but de réduire le risque d'inondation et d'accroître la sécurité pour les riverains sur les deux rives de l'Areuse.

Deux groupes de pompage mobiles pouvant débiter jusqu'à 7'500 litres par minute ont été commandés il y a près d'un an et ont été livrés début juin au service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers. Ils doivent permettre de relever les eaux par-dessus les murs de protection. Des fosses ont également été réalisées aux points les plus bas de chaque rive et ont été équipées spécialement afin de faciliter la mise en place des services d'intervention. Les services de secours disposent également aujourd'hui d'un plan de surveillance et d'intervention – le premier du canton – qui a été développé pour structurer et organiser les tâches du personnel engagé. Ce plan accompagné de fiches de mission pour chaque événement permettra à tous les services concernés de collaborer le plus efficacement possible. Le plan et les fiches seront mis à jour et adaptés au fur et à mesure des expériences vécues.

271. Le 27 juin 2024 – promotion de domiciliation

La commune de Val-de-Travers intensifie ses efforts pour attirer de nouveaux habitants et renforcer son dynamisme local. Face à un léger tassement démographique malgré des investissements significatifs dans les infrastructures et les services communaux, les autorités poursuivent et renforcent leur stratégie de promotion de la domiciliation, initiée en

2022, par le déploiement de nouvelles mesures en collaboration avec le tissu économique local.

Suite à la mise en place de mesures visant à promouvoir la domiciliation à Val-de-Travers, la commune déploie cet été une nouvelle phase de sa stratégie en se concentrant sur le développement de mesures visant les pendulaires.

Dans le cadre des mesures de ce nouvel axe stratégique, la commune organise un concours accessible à tous les pendulaires, via un questionnaire en ligne. Chaque participant sera récompensé par une entrée gratuite à la piscine et un tirage au sort sera organisé, offrant à trois lauréats des prix de valeur supérieure.

Ce questionnaire a également pour objectif de collecter de précieuses données sur les attentes et les perceptions des pendulaires vis-à-vis de la commune, ainsi les informations recueillies permettront de mieux cerner les freins et opportunités perçus par ces travailleurs, et d'ajuster les futures initiatives de la commune pour mieux répondre à leurs besoins.

272. Le 29 juin 2024 – Abbaye de Fleurier : annulation de la journée et de la soirée de samedi

Pour la 3^{ème} fois dans l'histoire de l'Abbaye et au vu des prévisions météorologiques exceptionnelles (orages / danger de degré 4), le Conseil communal s'est vu contraint d'interdire le premier jour de l'Abbaye. Les risques en matière de sécurité sont trop importants pour permettre le maintien de cette manifestation.

Malgré tout, le cortège a été maintenu.

273. Juillet 2024 – fermeture du tunnel de la Clusette

Entre le 1^{er} et le 21 juillet 2024, la route cantonale H10 sera fermée au niveau du tunnel de la Clusette afin de permettre d'importants travaux en voûte et parements.

Après un peu plus de deux ans de travaux, la galerie de sécurité du tunnel de la Clusette est excavée et le revêtement intérieur bétonné. L'installation des équipements électromécaniques et de sécurité en cours de réalisation pour permettre d'ouvrir la galerie au mois d'octobre 2024.

HISTORIQUE

Ce chantier arrivant à son terme, les travaux d'assainissement du tunnel lui-même débutent au mois de juillet et dureront environ deux ans. Ils consisteront à capter les eaux suintant dans le tunnel, à remplacer les canalisations, à rénover la chaussée et les banquettes et à remplacer les équipements de sécurité.

274. Le 3 juillet 2024 – Abbaye de Fleurier : soutien aux stands et aux forains

A la suite de la difficile décision d'annuler la journée et la soirée de l'Abbaye, le Conseil communal a décidé de faire un geste financier envers les associations locales, les marchands, les établissements publics et les forains. Il renonce ainsi à percevoir la totalité de l'émolument pour l'utilisation du domaine public pour les trois jours de fête.

Le manque à gagner représente tout de même, pour la commune, un montant de 28'000 francs qui s'ajoute aux charges de 40'000 francs payées par Val-de-Travers mais qui semble raisonnable au vu de ces circonstances exceptionnelles.

275. Le 4 septembre 2024 – structures d'accueil extrafamilial : nouveau préscolaire et parascolaire à Fleurier

Depuis le 12 août 2024, les premiers enfants ont été accueillis dans cette nouvelle structure.

Cette installation peut accueillir, dans un environnement sécurisé et stimulant, jusqu'à 60 enfants en préscolaire et 50 en parascolaire.

D'autre part, cette construction, réalisée par le bureau d'architecture Andrea Pelati à Neuchâtel, intègre également une salle de classe supplémentaire et un bureau pour l'orientation professionnelle qui était déjà présente au collège de Longereuse.

Aussi, dès octobre, les bureaux du service de l'accueil de l'enfance prendront également leur quartier dans ce nouveau bâtiment.



HISTORIQUE**Quelques chiffres****Recensement de la population**

Au 31 décembre 2008 : 10'848 (+12 par rapport à 2007)
habitants

Au 31 décembre 2009 : 10'864 (+16)

Au 31 décembre 2010 : 10'833 (-31)

Au 31 décembre 2011 : 10'857 (+24)

Au 31 décembre 2012 : 10'870 (+13)

Au 31 décembre 2013 : 10'913 (+43)

Au 31 décembre 2014 : 10'851 (-62)

Au 31 décembre 2015 : 10'904 (+53)

Au 31 décembre 2016 : 10'954 (+50)

Au 31 décembre 2017 : 10'754 (-200)

Au 31 décembre 2018 : 10'662 (-92)

Au 31 décembre 2019 : 10'666 (+4)

Au 31 décembre 2020 : 10'575 (-91)

Au 31 décembre 2021 : 10'499 (-76)

Au 31 décembre 2022 : 10'531 (+32)

Au 31 décembre 2023 : 13'630 (+99)

Superficie

a) Totale : 12'494 ha

b) Boisée : 6'372 ha

c) Agricole : 5'315 ha

d) Habitat, infrastructures : 725 ha

e) Improductive : 82 ha

f) Surface forestière communale : 2'166 ha

g) Exploitation forestière annuelle : 13'320 sylves

Altitude

Minimale : 692 mètres (Noiraigue)

Maximale : 1'465 mètres (Buttes)

Communes limitrophes (16)

Au Sud : Sainte-Croix, Fiez, Fontaines-sur-Grandson, Mauborget, Tévenon, Provence et La Grande Béroche

A l'Est : Boudry, Brot-Dessous et Brot-Plamboz

Au Nord : Les Ponts-de-Martel, La Brévine, Hauterive-La-Fresse (France) et Les Alliés (France)

A l'Ouest : Les Verrières et La Côte-aux-Fées

Val-de-Travers, janvier 2024

CHANCELLERIE COMMUNALE

Table des matières

1.	Octobre 1996.....	2
2.	Le 16 septembre 1998	2
3.	Le 24 mars 2004.....	2
4.	Le 15 février 2005	2
5.	Automne 2005	2
6.	Le 10 juillet 2006.....	2
7.	Le 2 septembre 2006	2
8.	Le 12 septembre 2006	2
9.	Le 2 octobre 2006.....	2
10.	Le 3 octobre 2006.....	2
11.	Le 31 octobre 2006.....	2
12.	Début 2007	2
13.	Le 2 avril 2007	2
14.	Le 17 juin 2007.....	3
15.	Fin juin 2007.....	3
16.	Le 27 juin 2007.....	3
17.	Le 4 juillet 2007.....	3
18.	Le 22 août 2007	3
19.	Le 13 novembre 2007	3
20.	Le 10 décembre 2007	3
21.	Le 24 février 2008 – votation fusion	3
22.	Le 22 juin 2008 – élections communales.....	3
23.	Le 28 août 2008 – séance de constitution des Autorités	4
24.	Le 26 septembre 2008 – passage du témoin.....	4
25.	Le 7 novembre 2008 – nomination du chancelier.....	4
26.	Le 15 décembre 2008 - budget.....	4
27.	Le 3 avril 2009 – réception des nouveaux citoyens.....	4
28.	Le 4 mai 2009 – comptes	4
29.	Le 19 mai 2009 – référendum nom des habitants.....	4
30.	Le 22 juin 2009 – programme de législature	4
31.	Le 27 septembre 2009 – votation nom des habitants.....	4
32.	Le 7 novembre 2009 – Noces d’Or	5
33.	Année 2010 – rencontres avec les Autorités amies	5
34.	Le 1 ^{er} janvier 2010 – centralisation des services communaux	5
35.	Le 24 février 2010 – festivités	5
36.	Le 26 avril 2010 – bureaux des Autorités.....	6

HISTORIQUE

37.	Le 29 avril 2010 – cocktail des entreprises	6
38.	Le 27 août 2010 – comptoir	6
39.	Le 14 septembre 2010 – réception des personnes naturalisées	6
40.	Le 19 octobre 2010 – mérite sportif	6
41.	Décembre 2010 – décoration de Noël	6
42.	Le 23 décembre 2010 – bureau du Conseil communal	6
43.	Année 2011 – rencontres avec les Autorités amies	6
44.	Le 17 janvier 2011 – élection au Conseil communal	7
45.	Le 24 février 2011 – festivités	7
46.	Le 11 avril 2011 – scrutin humanitaire	7
47.	Le 27 avril 2011 – cocktail des entreprises	7
48.	Le 2 mai 2011 – comptes et bureau du Conseil général.....	7
49.	Le 7 mai 2011 – journée des naissances.....	8
50.	Le 23 mai 2011 – site internet	8
51.	Le 17 juin 2011 – Maison de l’Absinthe.....	8
52.	Le 28 octobre 2011 – Modhac	9
53.	Le 12 décembre 2011 – budget.....	9
54.	Année 2012 – rencontres avec les Autorités amies	9
55.	Le 24 février 2012 – festivités	9
56.	Le 28 mars 2012 – IntégraVal	9
57.	Le 2 avril 2012 – règlement général	10
58.	Le 5 mai 2012 – journée des naissances.....	10
59.	Le 11 mai 2012 – comptes et fin de la législature	10
60.	Le 13 mai 2012 – élections communales	10
61.	Le 25 mai 2012 – mérite sportif.....	10
62.	Le 12 juin 2012 – réception des personnes naturalisées.....	10
63.	Le 25 juin 2012 – séance de constitution des Autorités.....	10
64.	Le 25 septembre 2012 – initiative	10
65.	Le 22 octobre 2012 – programme de législature	11
66.	Le 9 novembre 2012 – scrutin humanitaire.....	11
67.	Année 2013 – rencontres avec les Autorités amies	11
68.	Le 24 février 2013 – festivités	11
69.	Le 25 mars 2013 – initiative	11
70.	Le 30 mars 2013 – changement d’heure	11
71.	Le 2 avril 2013 – mise en place des kits d’accueil.....	12
72.	Le 4 mai 2013 – journée des naissances.....	12
73.	Le 13 mai 2013 – comptes et bureau du Conseil général.....	12

HISTORIQUE

74.	Le 19 mai 2013 – 2 Vallonniers au Conseil d’Etat.....	13
75.	Le 29 mai 2013 – succession de M. Jean-Nat. Karakash.....	13
76.	Le 24 juin 2013 – succession de M. Jean-Nat. Karakash.....	13
77.	Le 3 juillet 2013 – bureau du Conseil communal.....	13
78.	Le 1 ^{er} septembre 2013 – archives communales	13
79.	Le 10 septembre 2013 – site Internet.....	14
80.	Le 26 octobre 2013 – changement d’heure.....	14
81.	Le 20 novembre 2013 – forêt jardinée	14
82.	Le 22 novembre 2013 – scrutin humanitaire.....	15
83.	Année 2014 – rencontres avec les Autorités amies	15
84.	Le 1 ^{er} janvier 2014 – kit de naissance.....	15
85.	Le 7 février 2014 – Europan	15
86.	Le 24 février 2014 – festivités	16
87.	Le 29 mars 2014 – changement d’heure	16
88.	Le 26 avril 2014 – journée des naissances	16
89.	Le 19 mai 2014 – comptes et bureau du Conseil général.....	16
90.	Le 20 mai 2014 – bureau du Conseil communal.....	16
91.	Le 10 juin 2014 – réception des personnes naturalisées.....	16
92.	Le 3 juillet 2014 – Maison de l’Absinthe et course d’école du Conseil fédéral	16
93.	Le 9 septembre 2014 – réception des nouveaux arrivants.....	17
94.	Le 27 septembre 2014 – le SDIS Valtra se présente	17
95.	Le 25 octobre 2014 – changement d’heure.....	17
96.	Le 14 novembre 2014 – scrutin humanitaire.....	17
97.	Année 2015 – rencontre avec les Autorités amies.....	17
98.	Le 24 février 2015 - festivités.....	17
99.	Le 25 mars 2015 – site Internet mobile	18
100.	28 mars 2015 – changement d’heure	18
101.	Le 21 avril 2015 – résultats des enquêtes liées au crédit de promotion démographique et économique.....	18
102.	Le 25 avril 2015 – journée des naissances	18
103.	Le 22 avril 2015 – référendum patinoire.....	18
104.	Le 19 juin 2015 – comptes et bureau du Conseil général.....	19
105.	Le 24 juin 2015 – bureau du Conseil communal.....	19
106.	Le 24 septembre 2015 – signature « Qualités naturelles » et nouvelle page d’information communale.....	19
107.	Le 22 septembre 2015 – première initiative communale : lutte des communes contre les reports de charges du Conseil d’Etat.....	20
108.	Le 16 novembre 2015 – soutien au commerce de proximité.....	20

HISTORIQUE

109.	Le 25 novembre 2015 – initiative Barak.....	21
110.	Le 20 novembre 2015 – scrutin humanitaire.....	21
111.	Le 1 ^{er} décembre 2015 – ouverture du cabinet médical	21
112.	Le 29 novembre 2015 – référendum patinoire	21
113.	Le 7 décembre 2015 – budget 2016 : passage au MCH2 et crédits d’engagements	22
114.	Année 2016 – rencontre avec les Autorités amies.....	23
115.	Le 24 février 2016 - festivités.....	23
116.	Les 26 et 27 mars 2016 – capitale du changement d’heure	23
117.	Le 23 avril 2016 – journée des naissances	23
118.	Le 18 mai 2016 – réception des personnes naturalisées.....	23
119.	Le 27 mai 2016 – fin de la législature	23
120.	Le 1 ^{er} juin 2016 – l’équipe médicale du cabinet collectif est au complet.....	23
121.	Le 5 juin 2016 – élections communales	23
122.	Le 23 juin 2016 – séance de constitution des Autorités.....	23
123.	Le 24 juin 2016 – bureau du Conseil communal.....	24
124.	Le 30 juin 2016 – lancement d’un réseau wifi public	24
125.	Le 31 août 2016 – remise des prix des mérites sportifs et culturels 2016	24
126.	Le 6 septembre 2016 – réception des nouveaux arrivants.....	24
127.	Le 25 septembre 2016 – le peuple dit non au référendum concernant la modification partielle du plan d’aménagement local de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus »	24
128.	Le 14 novembre 2016 – programme de législature.....	24
129.	Le 17 novembre 2016 – scrutin humanitaire.....	24
130.	Le 29 novembre 2016 – composition du Conseil communal	24
131.	Le 12 décembre 2016 – budget 2017 : baisse des rentrées fiscales.....	24
132.	Le 29 décembre 2016 – carnet noir.....	25
133.	Le 31 décembre 2016 – EcoVal quitte le giron communal	25
134.	Année 2017 – rencontre avec les Autorités amies.....	25
135.	Le 23 janvier 2017 – élection au Conseil communal.....	25
136.	Le 1 ^{er} février 2017 – bureau du Conseil communal.....	25
137.	Le 24 février 2017 - festivités.....	26
138.	Le 13 mars 2017 – séance du Conseil général.....	26
139.	Les 25 et 26 mars 2017 – capitale du changement d’heure	26
140.	Le 27 mars 2017 – obtention du label « qualité II » pour le Centre sportif	26
141.	Le 29 avril 2017 – journée des naissances	26
142.	Le 1 ^{er} juin 2017 – composition du Conseil communal	26
143.	Le 16 juin 2017 – comptes et bureau du Conseil général.....	26
144.	Le 29 juin 2017 – bureau du Conseil communal.....	26

HISTORIQUE

145.	Le 10 juillet 2017 – carnet noir	26
146.	Le 31 juillet 2017 – fête nationale.....	27
147.	Le 28 août 2017 – élection au Conseil communal	27
148.	Le 14 septembre 2017 – réception des nouveaux arrivants.....	27
149.	Le 28 octobre 2017 – changement d’heure.....	27
150.	Le 16 novembre 2017 – scrutin humanitaire.....	27
151.	Le 22 novembre 2017 – 18-22 de l’apprentissage.....	27
152.	Le 11 décembre 2017 – budget.....	27
153.	Année 2018 – rencontre avec les Autorités amies.....	27
154.	Le 11 janvier 2018 – passage de la tempête Eleanor/Burglind.....	28
155.	Le 29 janvier 2018 – intempéries au Val-de-Travers	28
156.	Le 24 février 2018 - festivités.....	28
157.	Le 25 mars 2018 – changement d’heure	28
158.	Le 13 avril 2018 – réception des nouveaux citoyens.....	28
159.	Le 28 avril 2018 – journée des naissances	28
160.	Le 4 juin 2018 – le Conseil général pose des pierres pour l’avenir.....	29
161.	Le 5 juin 2018 – réception des personnes naturalisées.....	29
162.	Le 22 juin 2018 – comptes et bureau du Conseil général.....	29
163.	Le 27 juin 2018 – bureau du Conseil communal.....	29
164.	Le 19 novembre 2018 – scrutin humanitaire.....	29
165.	Le 10 décembre 2018 – budget.....	29
166.	Année 2019 – rencontres avec les Autorités amies	29
167.	Le 24 février 2019 – festivités	29
168.	Le 7 mars 2019 – réception des nouveaux arrivants	30
169.	Le 6 avril 2019 – changement d’heure	30
170.	Le 12 avril 2019 – réception des nouveaux citoyens.....	30
171.	Le 16 mai 2019 – lancement d’un concours d’architecture pour l’extension du collège de Longereuse.....	30
172.	Le 21 juin 2019 – comptes et bureau du Conseil général.....	30
173.	Le 1 ^{er} juillet 2019 – bureau du Conseil communal	31
174.	Le 3 juillet 2019 – carnet noir	31
175.	Le 24 août 2019 – les 10 ans de la fusion : ça se fête.....	31
176.	Le 5 septembre 2019 – structures d’accueil extrafamilial : nouveau préscolaire à Boveresse	31
177.	Le 25 octobre 2019 – changement d’heure.....	31
178.	Le 30 octobre 2019 – une page va se tourner à Val-de-Travers avec le départ de son premier chancelier	31
179.	Le 18 novembre 2019 – scrutin humanitaire.....	32

HISTORIQUE

180.	Le 28 novembre 2019 – résultats du concours d’architecture pour l’extension du collège de Longereuse.....	32
181.	Le 16 décembre 2019 - budget.....	32
182.	Année 2020 – rencontres avec les Autorités amies	32
183.	Le 16 janvier 2020 - Le nouveau chancelier de Val-de-Travers est désigné	32
184.	Le 24 février 2020 – festivités	33
185.	Le 13 mars 2020 – COVID 19 – la commune annule plusieurs événements pour limiter les risques liés à la pandémie.....	33
186.	Le 14 mars 2020 – COVID-19 – fermeture des structures d’accueil pré et parascolaires de la commune de Val-de-Travers et des écoles du cercle scolaire du Val-de-Travers	33
187.	Le 17 mars 2020 – COVID-19 – la Commune prend de nouvelles mesures pour protéger la population valloisienne	33
188.	Le 30 avril 2020 – COVID-19 – annulation des manifestations organisées par la commune	33
189.	Le 20 mai 2020 – COVID-19 – Premier bilan financier des mesures de soutien à l’économie locale	33
190.	Le 11 juin 2020 – au revoir Centre sportif régional et bienvenue espaceVAL.....	34
191.	Le 19 juin 2020 – comptes	34
192.	Le 25 juin 2020 – carnet noir	34
193.	Le 25 juin 2020 – création d’un fonds de solidarité pour les victimes de la pandémie	34
194.	Le 1 ^{er} juillet 2020 – bureau du Conseil communal	34
195.	Le 25 octobre 2020 – élections communales	34
196.	Le 27 novembre 2020 – scrutin humanitaire.....	34
197.	Le 27 novembre 2020 – séance de constitution des Autorités	35
198.	Le 2 décembre 2020 – bureau du Conseil communal	35
199.	Le 14 décembre 2020 – budget.....	35
200.	Le 21 décembre 2020 – mise en ligne du site <i>J’achète ici</i>	35
201.	Année 2021 – rencontres avec les Autorités amies	35
202.	Le 7 et 14 janvier 2021 – le plus grand sapin blanc de Suisse est valloisier	35
203.	Le 4 mars 2021 – nouvelle dynamique à la direction de l’école Jean-Jacques Rousseau ...	35
204.	Le 18 mars 2021 – changement d’heure	36
205.	Le 6 mai 2021 – Abbaye de Fleurier.....	36
206.	Le 17 juin 2021 – programme de législature	36
207.	Le 24 juin 2021 – élection du bureau du Conseil communal	36
208.	Le 24 juin 2021 – annulation de la fête nationale régionale	36
209.	Le 25 juin 2021 – comptes et bureau du Conseil général.....	36
210.	Le 11 septembre 2021 – réception des nouveaux arrivants.....	36
211.	Le 16 octobre 2021 – journée des naissances	36
212.	Le 21 octobre 2021 – une carte pour les nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens	36

HISTORIQUE

213.	Le 25 novembre 2021 – scrutin humanitaire.....	37
214.	Le 13 décembre 2021 – budget 2022	37
215.	Année 2022 – rencontres avec les Autorités amies	37
216.	Le 10 février 2022 – des changements à venir pour la fête du 24 février.....	37
217.	Le 22 février 2022 – nouvelle identité visuelle pour mieux rayonner	37
218.	Le 25, 26 et 27 mars 2022 – changement d’heure	38
219.	Le 22 avril 2022 – réception des nouveaux citoyens.....	38
220.	Le 5 mai 2022 – promotion démographique et économique	38
221.	Le 5 mai 2022 – cocktail des entreprises.....	39
222.	Le 24 juin 2022 – comptes et bureau du Conseil général.....	39
223.	Le 30 juin 2022 – bureau du Conseil communal.....	39
224.	Le 21 septembre 2022 – mesures d’économies d’énergie	39
225.	Le 14 octobre 2022 – inauguration de la place de la Gare de Fleurier.....	39
226.	Le 3 novembre 2022 – baisse de la taxe déchets.....	39
227.	Le 3 novembre 2022 – mesures d’économies d’énergie	40
228.	Le 12 décembre 2022 – budget 2023	40
229.	Année 2023 – rencontres avec les Autorités amies	40
230.	Le 1 ^{er} janvier 2023 – la vaisselle plastique à usage unique passe à la poubelle une fois pour toutes !.....	40
231.	Le 11 janvier 2023 – inauguration de la classe « Halterego »	40
232.	Les 17, 18 et 19 février 2023 – promotion de la domiciliation.....	41
233.	Le 24 février 2023 - festivités.....	41
234.	Les 24, 25 et 26 mars 2023 – changement d’heure	41
235.	Le 21 avril 2023 – réception des nouveaux citoyens.....	41
236.	Avril – mai 2023 – fermeture du tunnel de la Clusette.....	41
237.	Le 10 mai 2023 – des nouveautés pour la rentrée scolaire	41
238.	Le 27 mai 2023 – revitalisation de l’Areuse à l’honneur lors de la fête de la nature.....	41
239.	Le 7 juin 2023 – plan de mobilité scolaire	42
240.	Le 10 juin 2023 – inauguration de la STEP de Noiraigue.....	42
241.	Le 16 juin 2023 – comptes et bureau du Conseil général.....	42
242.	Le 21 juin 2023 – bureau du Conseil communal.....	43
243.	Le 21 juin 2023 – mesures d’économies d’énergie.....	43
244.	Le 4 juillet 2023 – fin des travaux d’assainissement du secteur de la Binrée à Fleurier.....	43
245.	Le 3 septembre 2023 – 175ème de la République neuchâteloise	43
246.	Le 9 septembre 2023 – réception des nouveaux habitants et des personnes naturalisées. 44	
247.	Octobre 2023 – fermeture du tunnel de la Clusette	44
248.	Le 16 octobre 2023 – ouverture de la nouvelle bibliothèque	44

HISTORIQUE

249.	Les 27, 28 et 29 octobre 2023 – changement d’heure	44
250.	Le 26 novembre 2023 – votation communale et élection.....	44
251.	Le 11 décembre 2023 – budget 2024	44
252.	Année 2024 – rencontres avec les Autorités amies	45
253.	Le 16 janvier 2024 – nomination au Conseil communal.....	45
254.	Le 7 février 2024 – mise en place des kits d’accueil aux nouveaux employés des entreprises 45	
255.	Le 19 février 2024 – départ de M. Frédéric Mairy.....	45
256.	Le 24 février 2024 – festivités	45
257.	Le 1 ^{er} mars 2024 – bureau du Conseil communal	45
258.	Du 8 mars au 13 avril 2024 – « Val-de-Travers au fil des décennies »	45
259.	Le 11 mars 2024 – départ de M. Christophe Calame	46
260.	Le 20 mars 2024 – bureau du Conseil communal.....	46
261.	Les 29, 30 et 31 mars 2024 – changement d’heure	46
262.	Le 10 avril 2024 – zone 30.....	46
263.	Le 21 avril 2024 – élections communales	46
264.	Le 26 avril 2024 – réception des nouveaux citoyens.....	47
265.	Le 2 mai 2024 – cocktail des entreprises	47
266.	Le 13 mai 2024 – séance de constitution des Autorités.....	47
267.	Le 22 mai 2024 – des livres porte-noms pour se souvenir	47
268.	Le 22 mai 2024 – bureau du Conseil communal.....	47
269.	Le 21 juin 2024 – comptes 2023, bureau du Conseil général et départ de M. Yves Fatton	47
270.	Le 25 juin 2023 – des mesures pour lutter contre les crues de l’Areuse à Travers	47
271.	Le 27 juin 2024 – promotion de domiciliation	48
272.	Le 29 juin 2024 – Abbaye de Fleurier : annulation de la journée et de la soirée de samedi	48
273.	Juillet 2024 – fermeture du tunnel de la Clusette.....	48
274.	Le 3 juillet 2024 – Abbaye de Fleurier : soutien aux stands et aux forains.....	49
275.	Le 4 septembre 2024 – structures d’accueil extrafamilial : nouveau préscolaire et parascolaire à Fleurier.....	49
	Recensement de la population	29
	Superficie	29
	Altitude.....	29
	Communes limitrophes (16)	29